

**Analyse du contexte sociohistorique et des politiques sociales mises en œuvre en Haïti :  
Enjeux d'exploitation sexuelle des mineures en situation précaire**

**Par**

**Rose Catherine Edouarzin**

**Mémoire déposé à L'École de travail social en vue de l'obtention de la maîtrise en service  
social**

**Sous la direction de la professeure Karine Croteau**

**Université d'Ottawa**

**Avril 2023**

## REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je remercie mon Dieu qui m'a donné la force et le courage de réaliser cette recherche. Ce qui n'a pas été sans embuche. Dans cette route empreinte de grandes difficultés, je ne saurais m'en sortir sans son aide quotidienne.

Toute ma gratitude à l'égard de ma directrice de mémoire qui m'a toujours supporté jusqu'à la fin de cette expérience difficile et enrichissante. Merci Karine, pour tes mots, tes remarques, tes commentaires et surtout tes conseils et propositions qui m'ont aidé à rendre ce chemin réalisable.

Merci à ma famille depuis Haïti spécialement ma mère Charitable Réymé qui m'aime d'un amour incommensurable et qui ne cesse de prier pour moi. Merci à ma petite sœur, Lucia, qui ensemble on a emprunté la route de l'Université d'Ottawa où nous avons croisé les bons et les mauvais moments qui nous fortifient pour la continuité vers le succès.

Mes mots de reconnaissance vont envers mes nouvelles amies et camarades de promotion qui m'ont accueilli à mon arrivée ici au beau milieu de l'hiver. Sachez que votre aide m'est précieuse.

Mes remerciements à mes amies depuis Haïti, Nahomie Mésidor, Gino Annay, Kerby Pétioma, Eline Joseph et Petty Alty pour vos supports et ce que vous représentez dans ma vie. Je vous aime *guys*.

Un merci spécial à mon ami, mon correcteur, mon conseiller Didley Bien-Aimé qui a tout fait pour m'aider avec les corrections grammaticales, orthographiques et de lexiques et qui a toujours été là pour me reconforter dans mes pires moments de découragement. Merci Did ! Tu m'es précieux.

Merci au Professeur Pierre Enocque Francois, ami d'enfance de mon feu père, qui ne cesse de me soutenir et de m'encourager. Merci pour la révision du mémoire.

Merci Professeur Jude-Mary Cénat, pour tes conseils.

Enfin, merci et félicitations à moi-même pour cette réussite. Ces quatorze derniers mois de ma vie resteront inoubliables, car j'ai vécu tellement de choses et j'ai tellement appris.

## RÉSUMÉ

L'exploitation sexuelle est un phénomène mondial (Fondation Scelles, 2019 ; Association Y des femmes de Montréal [YWCA], 2012) qui prend de l'ampleur en Haïti, société caractérisée par la domination masculine et les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes, par la dégradation de la situation politique qui influence les conditions socio-économiques des familles précaires, et un faible niveau d'éducation (Organisation Internationale du Travail, 2003). Plusieurs facteurs sont à la base de l'exploitation sexuelle, comme la précarité économique de la plupart des familles, les inégalités systémiques comme le manque d'accès aux services de base, la perception sociale du genre et du corps féminin dans la société, l'impunité des agresseurs, le manque d'éducation sexuelle surtout sur le consentement et le besoin de se protéger sexuellement, et la planification des naissances. La présente étude est axée sur la situation des jeunes filles mineures victimes et survivantes d'exploitation sexuelle en Haïti puisqu'elles sont les proies principales, contrairement aux garçons (Médecins Sans Frontière, 2017 ; Stoltenborgh et coll, 2011). D'où la question suivante : *Comment peut-on expliquer que l'ampleur du problème de l'exploitation sexuelle des mineures, vivant en situation de précarité, demeure un fléau social en Haïti ?*

Cette étude qualitative et théorique est un bilan de connaissance qui s'intéresse à comprendre, prévenir et agir sur le problème de l'exploitation sexuelle des mineures en situation de précarité en Haïti. De cet objectif découlent les sous-objectifs suivants : Produire des connaissances accessibles sur ce problème en Haïti et des pistes d'actions à mobiliser pour le contrecarrer. Établir le lien entre l'exploitation sexuelle et la précarité des familles des jeunes filles victimes. Analyser les politiques sociales mises en œuvre face à ce problème. Proposer des recommandations en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle et renforcer la capacité des personnes affectées.

Il s'agit d'un mémoire théorique, réunissant des articles, des thèses et mémoires, des documents de politiques sociales des 20 dernières années, dans lequel une analyse thématique guidée par les théories féministes intersectionnelles et les théories structurelles est privilégiée. Il est subdivisé en cinq chapitres. Le premier présente le cadre théorique, constitué des théories féministes intersectionnelles qui permettent de démontrer l'intersectionnalité au carrefour des oppressions des jeunes filles mineures en Haïti et des théories structurelles qui permettent d'analyser les structures politiques et sociales en la matière, et la méthodologie. Le deuxième chapitre fait le lien entre le concept de précarité et les caractéristiques des familles en situation précaire en Haïti, en lien avec l'accès aux services de base et la vulnérabilité des jeunes filles à l'exploitation sexuelle. Le troisième chapitre brosse le contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle en Haïti et une description des différentes formes d'exploitation des enfants jusqu'à celle visée par cette étude. Le quatrième chapitre du mémoire présente l'analyse sociolégislative et l'application des lois et politiques sociales en la matière. Ce chapitre est complété avec l'analyse des initiatives des organismes étatiques et non étatiques visant à lutter contre ce fléau. Puis, le cinquième chapitre termine cette étude avec les recommandations des scientifiques, des organismes/centres de prise en charge et d'hébergement, ainsi que de la chercheuse de cette étude elle-même.

Ce travail, non exhaustif, sur l'exploitation sexuelle des mineures vivant en situation de précarité en Haïti, présente aux lectrices et lecteurs des pistes pour une analyse approfondie sur la question qui sera favorable tant aux personnes étudiantes, qu'aux scientifiques intéressées par cette problématique et mettra en lumière les enjeux d'exploitation que des milliers de jeunes filles mineures, haïtiennes, continuent de vivre au quotidien. De plus, les recommandations donneront des pistes pour l'intervention et les potentiels programmes et projets visant à agir sur ce fléau.

**Mots-clés :** Exploitation sexuelle, jeunes filles mineures, Haïti, précarité, rapports inégalitaires, intersectionnalité, prévisions légales, politiques sociales

## REZIME

Eksplwatasyon seksyèl se yon fenomèn mondyal (Fondation Scelles, 2019; Association Y des femmes de Montréal [YWCA], 2012) k ap fè ravaj an Ayiti, yon sosyete ki ki chita sou dominasyon gason epi relasyon miwo-miba ant fanm ak gason, degradasyon sitiyasyon politik la ki enfliyanse kondisyon sosyal ak ekonomik fanmi pòv yo, ak yon nivo edikasyon ki fèb (Organisation du Travail, 2003). Gen plizyè faktè ki lakòz eksplwatasyon seksyèl, tankou prekarite ekonomik pifò fanmi yo, inegalite sistemik tankou mank aksè a sèvis debaz yo, pèsesyon sosyal sou sèks ak kò fi nan sosyete a, agresè yo ki pa pini, mank nan edikasyon seksyèl, espesyalman sou konsantman ak kijan pou pwoteje tèt ou seksyèlman, epi planifikasyon famiyal. Etid sa a konsantre sou sitiyasyon jèn ti fi minè viktim/sivivan eksplwatasyon seksyèl an Ayiti paske yo viktim plis pase ti gason (Médecins Sans Frontière, 2017; Stoltenborgh et al, 2011). Nan sans sa a: *Ki jan nou ka esplike pwoblèm eksplwatasyon seksyèl minè k ap viv nan mizè yo rete yon flewo sosyal an Ayiti?*

Etid kalitatif ak teyorik sa a se yon rapò konesans ki konsantre sou konpreyansyon, prevansyon ak aksyon sou pwoblèm eksplwatasyon seksyèl jèn tifi ki gen mwens ke 18 lane epi k ap viv nan sitiyasyon mizerab an Ayiti. Nan objektif jeneral sa a nou jwenn objektif espesifik sa yo : Pwodui konesans aksesib sou pwoblèm sa a an Ayiti ak aksyon yo dwe mobilize pou kontrekare li. Tabli relasyon makònaj ki genyen ant eksplwatasyon seksyèl ak prekarite fanmi jèn tifi viktim yo. Analize politik sosyal yo aplike pou fè fas ak pwoblèm sa a. Pwopoze rekòmandasyon pou goumen kont eksplwatasyon seksyèl epi ranfòse kapasite moun ki afekte yo.

Travay sa se yon memwa teyorik, ki rasanble atik, tèz ak memwa, dokiman politik sosyal sou anviwon 20 lane ki sot pase yo. Pou nou fè travay sa, nou priyoreze yon analiz tematik ki chita sou baz teyori feminis entèseksyonèl ak teyori estriktirèl yo. Travay la gen senk (5) chapit. Premye a prezante kad teyorik la, ki fèt ak teyori feminis entèseksyon ki demontre kwazman opresyon jèn

tifi minè an Ayiti yo ap viv, ak teyori estriktirèl la ki pèmèt nou analize estrikti politik ak sosyal yo nan domèn sa a, epi metodoloji a. Dezyèm chapit la montre relasyon ki genyen ant konsèp prekarite a ak karakteristik fanmi ki nan sitiyasyon mizerab an Ayiti yo, ki paka jwenn sèvis nesèsè yo ak vilnerabilite jèn fi yo nan eksplwatasyon seksyèl. Twazyèm chapit la esplike kontèks sosyo-istorik eksplwatasyon seksyèl ann Ayiti ak yon deskripsyon diferan fòm eksplwatasyon timoun jiska fòm sila ki plis enterese nou nan etid sa a. Katyèm chapit la prezante analiz sosyal ak lejislativ la ak aplikasyon lwa ak politik sosyal nan domèn sa a. Chapit sa a konplete ak yon analiz kèk inisyativ òganizasyon Leta ak òganizasyon ki pa leta yo ki vize pou konbat flewo sa a. Apre sa, senkyèm chapit la fini etid sa a ak rekòmandasyon moun ki fè rechèch nan domèn sa yo, òganizasyon ak sant ki ede moun ki sòti vivan anba eksplwatasyon sa, epi rekòmandasyon moun ki fè rechèch limenm.

Travay sa a sou eksplwatasyon seksyèl minè k ap viv nan sitiyasyon mizerab an Ayiti yo, ki gen tout limit li, prezante moun k ap lil yo kèk lide ak plis limyè pou yon analiz apwofondi sou kesyon an. Sa ki pral favorab ni pou etidyan yo ni pou syantifik ki enterese nan sijè sa a, epi l ap atire atansyon sou pwoblèm eksplwatasyon plizyè milye tifi ayisyen ki poko gen laj majorite yo kontinye ap viktim chak jou. Anplis de sa, rekòmandasyon yo pral bay mwayen pou planifye entèvansyon, pwogram ak pwojè ki vize aji sou flewo sa a.

**Mo kle:** eksplwatasyon seksyèl, jèn fi minè, Ayiti, prekarite, relasyon inegal, entèseksyon, previzyon legal, politik sosyal.



## **ABSTRACT**

Sexual exploitation is a global phenomenon (Fondation Scelles, 2019; YWCA, 2012) that is growing in Haiti, a society characterized by male domination and unequal relations between women and men, a deteriorating political situation that influences the socioeconomic conditions of precarious families, and a low level of education (International Labor Organization, 2003). Several factors are at the root of sexual exploitation, such as the economic precariousness of most families, systemic inequalities such as the lack of access to basic services, the social perception of gender and the female body in society, the impunity of aggressors, the lack of sexual education, especially on consent and the need for sexual protection, and birth planning. This study focuses on the situation of underage girls who are victims and survivors of sexual exploitation in Haiti since they are the primary prey, unlike boys (Médecins Sans Frontière, 2017; Stoltenborgh et al., 2011). Hence, the following question: How can we explain that the magnitude of the problem of sexual exploitation of underage girls, living in precarious situations, remains a social scourge in Haiti?

This qualitative and theoretical study is a knowledge assessment that aims to understand, prevent and act on the problem of sexual exploitation of underage girls in precarious situations in Haiti. The following sub-objectives follow from this objective: To produce accessible knowledge on this problem in Haiti and the actions that can be taken to counter it. To establish the link between sexual exploitation and the precariousness of the families of young girls who are victims. To analyze the social policies implemented to address this problem. Propose recommendations to fight against sexual exploitation and strengthen the capacity of those affected.

It is a theoretical dissertation, gathering articles, theses and dissertations, social policy documents from the last 20 years, in which a thematic analysis guided by intersectional feminist theories and

structural theories is privileged. It is subdivided into five chapters. The first presents the theoretical framework, consisting of intersectional feminist theories that demonstrate intersectionality at the intersection of oppressions of underage girls in Haiti and structural theories that analyze the political and social structures in this area, and the methodology. The second chapter links the concept of precariousness to the characteristics of families in precarious situations in Haiti, in relation to access to basic services and the vulnerability of young girls to sexual exploitation. The third chapter outlines the socio-historical context of sexual exploitation in Haiti and a description of the different forms of child exploitation up to the one targeted by this study. The fourth chapter of the report presents the socio-legislative analysis and the application of laws and social policies in this area. This chapter is completed with an analysis of the initiatives of state and non-state organizations aimed at fighting against this scourge. The fifth chapter concludes this study with recommendations from scientists, care and shelter organizations/centers, and the researcher of this study herself.

This non-exhaustive work on the sexual exploitation of underage girls living in precarious situations in Haiti provides readers with avenues for an in-depth analysis of the issue that will be beneficial to both students and scientists interested in this problem and will shed light on the issues of exploitation that thousands of Haitian underage girls continue to experience on a daily basis. In addition, the recommendations will provide guidelines for intervention and potential programs and projects to address this scourge.

**Keywords:** Sexual exploitation, underage girls, Haiti, precariousness, unequal relationships, intersectionality, legal provisions, social policies.

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>2</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>4</b>
<b>REZIME</b> .....	<b>7</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>9</b>
<b>LISTE DES SIGLES</b> .....	<b>13</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>16</b>
1.1- Mise en contexte du problème de l'exploitation sexuelle.....	16
1.2- Problème soulevé et question de recherche .....	18
1.3- Objectifs de recherche .....	21
1.4- Structure de la présentation de l'étude.....	22
<b>Chapitre 1 - Cadre théorique et méthodologique</b> .....	<b>24</b>
1.1- Approches croisées dans cette étude .....	24
1.1.1 -L'intersectionnalité au cœur des problèmes des femmes et jeunes filles vulnérables en Haïti	
24	
1.1.2- L'approche structurelle.....	26
1.1.3- Modèle d'analyse et pertinence sociale .....	28
1.2- Concepts clés de l'étude .....	28
1.2.1- Inégalités sociales .....	29
1.2.2- Pratiques aliénantes .....	29
1.2.3- Discrimination .....	30
1.3- Méthodologie.....	31
1.3.1- Positionnement de la chercheuse .....	32
1.3.2- Démarche de la recherche documentaire, la collecte et l'analyse de données utilisées.....	34
1.3.3- Apports et limites de la recherche.....	37
<b>Chapitre 2 - Éléments caractéristiques de la précarité des familles en Haïti</b> .....	<b>38</b>
2.1- Définition de la précarité et ses éléments caractéristiques .....	38
2.2- États des lieux de la précarité des familles en Haïti : quelques indices.....	41
2.3- La monoparentalité et la négation des rôles parentaux des pères .....	43
<b>Chapitre 3 - Contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle et les formes dont en sont victimes les enfants haïtiens</b> .....	<b>45</b>
3.1 - La conception du rôle des femmes et des enfants dans une société patriarcale avec un passé colonial.....	45

3.2 - La place des enfants dans la société .....	49
3.3 - Les formes d'exploitation sexuelle des enfants en Haïti .....	52
3.3.1 - Relation sexuelle en échange de bons résultats scolaires.....	53
3.3.2- Exploitation de mineures dans les relations conjugales.....	54
3.3.3- Exploitation de mineures dans la pornographie infantile .....	55
3.3.4- L'exploitation des mineures dans la prostitution .....	56
3.3.5 -Conséquences de l'exploitation sexuelle.....	57
<b>Chapitre 4 - Analyse sociolégislative et mise en application des lois et politiques sociales .....</b>	<b>60</b>
4.1- Le cadre légal international appuyant la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineures .....	60
4.2- Les prévisions légales nationales en matière de luttres contre l'exploitation sexuelle.....	62
4.2.1- L'apport de la constitution haïtienne, le Code pénal haïtien et le décret du 6 juillet 2005.....	63
4.2.2- La création du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes et ses apports ..	64
4.2.3- Le plan national de lutte contre les violences envers les femmes 2017-2027 .....	67
4.2.4- L'apport de la loi sur la lutte contre la traite des personnes.....	68
4.3- Les initiatives des organismes étatiques et non étatiques .....	69
4.3.1- La mise sur pied d'organismes féministes et mixtes .....	71
<b>Chapitre 5 - Recommandations.....</b>	<b>76</b>
5.1- Recommandations des personnes chercheuses.....	76
5.2- Recommandations des organismes en Haïti.....	78
5.3- Recommandations de la chercheuse de cette étude .....	82
<b>Conclusion .....</b>	<b>85</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>89</b>
<b>Sitographie .....</b>	<b>107</b>

## **LISTE DES SIGLES**

ACLEDD	: Action pour le climat, l'environnement et le développement durable
BAL	: Bureau d'assistance légal
BM	: Banque mondiale
BPM	: Brigade de protection des mineurs
CDC	: Center Disease control
CDE	: Convention des Nations-Unies pour l'Enfance
CHAIFEJ	: Chapitre haïtien de l'association internationale des femmes juges
CNLTP	: Comité national de lutte contre la traite des personnes
CQFD	: Comité québécois Femmes et Développement
CRESFED	: Centre de recherche économique et social pour le développement
DCPJ	: Direction centrale de la police judiciaire
EMMUS	: Enquête sur la mortalité, morbidité et utilisation des services
EMMUS-IV	: 6e enquête sur la mortalité, morbidité et utilisation des services
GAFE	: Groupe d'action francophone pour l'environnement
IBESR	: Institut du bien-être social et de recherches
IDETTE	: Initiative départementale contre la traite et le trafic des enfants
IHE	: Institut haïtien de l'enfance

IHSI : Institut haïtien de statistique et d'informatique

INURED : Institut Interuniversitaire de recherches et de développement

JFM : Jeunes filles mineures

KOFAVIV : Komisyon Fanm Viktim pour Viktim (Commission des Femmes Victimes pour les Victimes).

MCFDF : Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes

MENFP : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle

MINUSTHA : Mission des Nations-Unies pour la stabilisation en Haïti

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

MSF : Médecins sans frontières

MSPP : Ministère de la Santé publique et de la population

ODD : Objectifs de développement durable

OFAVA : Òganizasyon Fanm Vanyan An Aksyon (Organisation des femmes battantes en action)

OIT : Organisation internationale du travail

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONPES : Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDC : Agence des Nations-Unies contre la drogue et le crime

OPC : Office de la protection du citoyen et de la citoyenne

OPS : Organisation panaméricaine de la santé

PADF : Pan American Development Foundation

POHDH : Plateforme des organisations haïtiennes des droits de la personne

SIDA : Syndrome de l'immunodéficience acquise

SOFA : Solidarite Fanm Ayisyèn (Solidarité de femmes haïtiennes)

UNFPA : Fonds des Nations-Unies pour la population

UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'enfance

USAID : Agence des États-Unis pour le Développement international

VBG : Violence basée sur le genre

VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

YWCA : Association Y des femmes de Montréal

# Introduction

## 1.1- Mise en contexte du problème de l'exploitation sexuelle

Si on parle de l'exploitation sexuelle aujourd'hui comme étant une forme d'exploitation d'autrui, pour laquelle plusieurs stratégies sont utilisées pour arriver à cette fin, il ne fait aucun doute qu'elle vise la plupart du temps les personnes les plus vulnérables. En effet, l'exploitation fait déjà référence à un avantage ou profit tiré soit de la force de travail d'une personne, dans une approche marxiste (Delphy, 2004) ou de tout autres formes qui permettent de tirer un avantage quelconque de l'autre au détriment de celle-ci, comme dans le cas de cette étude sur l'exploitation sexuelle des mineures vivant en situation précaire en Haïti. En faisant aussi référence à l'exploitation ouvrière (Marx, cité par Delphy, 2004), à la traite de personnes ou à la prostitution/l'exploitation sexuelle, la vulnérabilité des personnes victimes est liée aux conditions socio-économiques, émotionnelles ou sociopolitiques. 80 % des personnes qui se trouvent dans un réseau de prostitution dans 35 pays dans le monde, sont principalement des femmes et des filles (Fondation Scelles, citée par l'association Y des femmes de Montréal [YWCA], 2012). On peut penser que c'est aussi le cas pour les 48 % de victimes de la traite des êtres humains, qui sont des personnes âgées de moins de 18 ans (Convention relative aux droits de l'enfant, 1989), donc des mineures (Fondation Scelles, 2019), au regard de la constitution de la République d'Haïti amendée de 2011. Ce dernier groupe est ciblé par cette étude qui prend en compte la situation de précarité des mineures en proie à l'exploitation sexuelle en Haïti, sans exclure d'autres causes concomitantes à cette réalité, soulevées par l'association Y des femmes de Montréal comme la toxicomanie, l'itinérance et autres dans le contexte canadien (YWCA, 2016).

Plusieurs études font état de l'ampleur de l'exploitation sexuelle à travers le monde et en Haïti. Un examen portant sur 217 études réalisées par Stoltenborgh et collab. (2011) a conclu qu'à l'échelle



mondiale, un enfant sur huit (12,7 %) était victime d'abus sexuels avant l'âge de 18 ans. L'Agence des Nations-Unies pour l'enfance rapporte que chez les filles âgées de 15 à 19 ans, une sur 20 (environ 13 millions) a subi des relations sexuelles forcées au cours de sa vie. L'UNICEF estime que les abus sexuels sur les enfants comportent une dimension de genre : environ 90 % des auteurs du crime sont de sexe masculin, et les taux de victimisation sont généralement deux à trois fois plus élevés chez les filles que chez les garçons (UNICEF, 2020).

L'exploitation sexuelle en Haïti n'est pas un phénomène isolé et ne date pas d'aujourd'hui. De plus, elle constitue un crime (Convention sur la criminalité transnationale organisée, 2000, signée par Haïti ; loi sur la lutte contre la traite des personnes, 2014), qui n'est pas dissociable de l'abus sexuel. Les Nations-Unies définissent l'exploitation sexuelle comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'abus sexuel fait référence à l'utilisation d'un enfant par une personne qui se trouve en position d'autorité, pour la satisfaction de ses besoins sexuels, par l'utilisation de la force ou d'autres moyens (Radford, Allnock et Hynes, 2015).

Plusieurs organismes et travaux de recherche (thèses de doctorat et mémoire) en sciences humaines et sociales se sont intéressés à la problématique de l'exploitation sexuelle (Jasmin, 2016 ; Girard, 2017 ; Organisation International du Travail, 2003 ; Ricard-Guay, 2015 ; UNICEF, 2020 ; YWCA, 2016). Bien qu'au début, la prostitution n'était pas dissociée de l'exploitation sexuelle, de nos jours des auteurs comme Ricard-Guay (2015) et Girard (2017) parlent d'exploitation sexuelle pour mettre l'accent sur une catégorie spécifique de victimes, que sont les personnes de moins de 18 ans. Cette distinction s'avère nécessaire non seulement en raison du consentement, car venant de cette catégorie de personnes qui n'a pas encore atteint l'âge de la maturité civile (18 ans), il n'a aucune

valeur juridique, mais aussi pour différencier la prostitution volontaire dont l'acteur ou l'actrice principale tire ses propres profits contrairement à la prostitution forcée au profit d'une tierce personne. De plus, selon la définition des Nations-Unies (ONU, 2017), l'exploitation sexuelle ne se résume pas à la prostitution au profit d'autrui.

Les contours de l'objet d'étude étant dessinés, nous allons à présent développer davantage sur le problème de recherche, la question qui guide ce travail ainsi que les objectifs et sous-objectifs.

## **1.2- Problème soulevé et question de recherche**

Ce phénomène mondial qu'est l'exploitation sexuelle (Fondation Scelles, 2019 ; YWCA, 2012) prend de l'ampleur en Haïti. Ce qui s'explique par plusieurs éléments. La société haïtienne est caractérisée par une conception assise sur la domination masculine et les rapports déséquilibrés entre les femmes et les hommes, d'où les rapports sociaux de sexe, d'une part. La dégradation de la situation politique qui influence les conditions socio-économiques des familles précaires, et un faible niveau d'éducation (Organisation internationale du Travail [OIT], 2003) la caractérise, d'autre part. La clandestinité de l'exploitation sexuelle, la plupart du temps, et la non-dénonciation des cas ne permettent pas d'avoir des chiffres exacts sur le nombre de personnes qui y sont impliquées et victimes en Haïti.

Bien qu'elle touche les garçons comme les filles, les recherches montrent que la balance est très penchée du côté du genre féminin. Dans un rapport de Médecins Sans Frontières (MSF, 2017) portant sur les services offerts dans une clinique spécialisée pour victimes de viols à Port-au-Prince, pour le nombre de cas reçus entre mai 2015 et mars 2017 ; soit autour de 1300, la plupart sont des jeunes filles mineures (53 %) et des jeunes de moins de 25 ans. De plus, il est démontré qu'en Haïti les filles et les femmes vivant dans des familles ou des ménages pauvres et

marginalisés, celles qui sont des survivantes de catastrophes naturelles et/ou qui vivaient déjà dans des conditions difficiles, ainsi que celles qui sont moins éduquées, sont les plus exposées à l'exploitation sexuelle (OIT, 2003). D'où l'importance de considérer un angle d'analyse pluridimensionnel dans ce travail. Ainsi, dans les rapports d'enquête de l'OIT (2013), du MSF (2017) et du YWCA (2016), il est révélé que les personnes mineures victimes et survivantes d'exploitation sexuelle le sont la plupart du temps par des gens connus et qui ont même gagné leur confiance en échange d'une promesse liée au changement de condition de leur vie ou à la réunification familiale. Cette analyse nous ramène à la traite des personnes, dans la définition de la Convention contre la criminalité transnationale organisée (2000) qui considère trois éléments constitutifs, dont l'action (recrutement, accueil, transport, transfert, hébergement), les moyens (tromperie, utilisation de la force, enlèvement, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité) et la finalité qu'est l'exploitation (sexuelle, trafics d'organes, travaux forcés ou le proxénétisme). Ceci montre que la victime s'est, pour la plupart du temps, trompée sur le vrai objectif de la personne qui deviendra son exploiteur.

Au regard de ce qui précède, cette étude est axée sur la situation des jeunes filles mineures victimes (puisqu'elles sont victimes d'un système d'oppressions) et survivantes (puisqu'elles sont capables d'agir contre ce système d'oppression à partir d'un processus de conscientisation, de potentialisation et de sensibilisation) d'exploitation sexuelle puisqu'elles sont les proies principales (MSF, 2017 ; Stoltenborgh et collab, 2011). De plus, Vaillancourt-Morel (2016) montre qu'il existe un lien entre une mineure exploitée sexuellement avec une expérience d'abus sexuel vécue par cette dernière, soit dans sa plus tendre enfance, ou dans les années antérieures.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti. Parmi lesquels on peut citer : la précarité économique de la plupart des familles, les inégalités systémiques comme

le manque d'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation, le loisir, le logement, la perception sociale du genre et du corps féminin dans la société, l'impunité, le manque d'éducation sur la sexualité, la planification familiale (des naissances) et le consentement.

Certains auteurs comme Dorcé (2011) et Frazil (2020) pensent que pour comprendre l'exploitation sexuelle, il faut faire appel à des causes enracinées dans la société haïtienne et son passé colonial. Ils l'attribuent à une pratique esclavagiste d'exploitation d'une classe possédante au détriment de celle appauvrie. En ce sens, ce serait une pratique d'exploitation qui perdure dans la société haïtienne sous des formes variées.

D'autres auteurs comme Cénat et collab. (2022) ont aussi établi un lien entre les conséquences des deux récents séismes dévastateurs, entre autres, qui ont frappé Haïti : celui du 12 janvier 2010 et du 14 août 2021, où des familles ont perdu leurs biens, des enfants ont perdu leurs parents qui les protégeaient et qui pouvaient leur assurer un avenir dans un pays dépourvu de programme social concret pour les personnes dans le besoin. Cette réflexion ramène à d'autres perspectives comme celle de l'OIT (2003) qui pensent que l'exploitation sexuelle des mineures est aussi liée à des besoins économiques non satisfaits et pour lesquels les familles ne voient aucune issue. Cette perspective illustre la situation en Haïti où le taux de chômage était estimé à 30 % selon le journal *Le nouvelliste* en 2021 et l'accès au crédit est très limité pour les activités génératrices de revenus (Germain, 2021). Le cas des familles à Verrettes (commune d'Haïti, située dans le département de l'Artibonite, arrondissement de Saint-Marc), qui gardent la pratique « *Alantran*<sup>1</sup> » (à l'entrant en français) dans le but de soutirer un peu d'argent pour la survie du reste de la famille (Lebrun, 2019), l'illustre bien. Nous pouvons évoquer aussi la situation des femmes et filles qui sont

---

<sup>1</sup> Expression en langue créole. Cette pratique consiste à ce qu'un homme paye les parents d'une jeune fille dès l'enfance de celle-ci afin que, quand elle sera prête physiquement, cet homme puisse la prendre comme concubine

obligées d'avoir des relations sexuelles avec des soldats de la Mission des Nations-Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTHA), durant leur mission de plus de 10 ans, en échange de nourriture et/ou d'argent pour assurer leur survie. Nous pouvons encore citer le cas des filles et jeunes femmes obligées de se prostituer pour le remboursement de dette ou en proie à l'endettement comme stratégie d'exploitation mise en avant par les réseaux de criminels (OIT, 2003 ; TV5MONDE, 2021). De cette forme d'exploitation, découle aussi le sexe en échange d'opportunités ou de notes à l'école (Jasmin, 2016 ; OIT, 2003). Donc, l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures en Haïti se présente sous plusieurs formes que ce soit pour des avantages pécuniaires ou d'autres types, elle révèle le caractère transactionnel et la précarité sous toutes ses formes. Il n'est pas sans dire que des actions stratégiques et concrètes ne sont pas menées dans le pays en vue d'éradiquer ce crime, au regard de la législation et des politiques publiques de l'État. Ainsi, tout ce cheminement décrivant le phénomène en Haïti soulève une question cruciale à laquelle cette étude vise à répondre : *comment peut-on expliquer que l'ampleur du problème de l'exploitation et l'abus sexuel des jeunes filles mineures vivant en situation de précarité demeurent un fléau social en Haïti ?*

### **1.3- Objectifs de recherche**

En me basant sur le contexte sociohistorique d'Haïti et tenant compte des structures socio-institutionnelles, cette étude s'intéresse à comprendre, prévenir et agir sur le problème de l'exploitation sexuelle et des mineures vivant en situation de précarité en Haïti.

De cet objectif global que vise cette étude découlent les sous-objectifs suivants :

- Produire des connaissances accessibles sur le problème de l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures en Haïti et des actions mises en œuvre pour le contrecarrer.

- Établir le lien entre l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures et la précarité des familles en Haïti.
- Faire une analyse des politiques sociales mises en œuvre en Haïti en lien avec le problème soulevé.
- Proposer des recommandations en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle et renforcer la capacité des personnes affectées.

#### **1.4- Structure de la présentation de l'étude**

Ce mémoire comporte cinq chapitres. Le premier chapitre portant sur le cadre théorique et le cadre méthodologique est composé de deux sous-sections. La première sous-section décrit le cadre théorique mobilisé dans l'étude qui est constitué de deux approches. D'abord, l'approche féministe intersectionnelle qui permet de démontrer l'intersectionnalité au carrefour des problèmes et oppressions des jeunes filles mineures en Haïti, et l'approche structurelle qui permet d'analyser les structures politiques et sociales en place pour faire face à ce problème. Une présentation de ces deux approches permettra de les situer et justifier leur pertinence dans ce travail. De plus, la définition des concepts clés retenus à partir des deux approches priorisées fera aussi partie de ce chapitre. Ensuite, la deuxième sous-section présentera la méthodologie de la recherche qui comprend d'abord le positionnement de la chercheuse par rapport au sujet de recherche, la démarche de la recherche documentaire et des précisions sur les différentes sources de données utilisées, puis, les apports et les limites de la recherche.

Le deuxième chapitre du mémoire présentera le concept de précarité et les caractéristiques des familles faisant face à cette réalité en Haïti. Il s'agira d'établir le lien existant entre la précarité des familles et l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures en Haïti.

Dans le troisième chapitre du mémoire, il sera question d'aborder la deuxième thématique qui constitue l'un des grands points d'analyse dans ce travail : le contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle en Haïti. Il est constitué de trois sections dont la première aborde la conception du rôle des femmes et des enfants dans une société patriarcale avec un passé colonial. La deuxième section analysera la place des enfants dans la société. Puis, une description des différentes formes d'exploitation des enfants en Haïti pour aboutir à cette forme qui prime dans ce projet d'étude sera la dernière section de ce chapitre.

Le quatrième chapitre du mémoire sera l'analyse sociolégislative et la mise en application des lois et politiques sociales en vue d'agir sur le problème de l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures en Haïti. Il est constitué de trois grandes sections. La première présentera les prévisions légales haïtiennes en matière de luttres contre l'exploitation sexuelle. La deuxième section de ce chapitre traite de la mise en application de politiques sociales en la matière, car elle sera une analyse des initiatives des organismes étatiques et non étatiques visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineures dans le pays. Dans cette section, un regard sera porté sur les activités de sensibilisation de masse et dans les milieux de socialisation ; les maisons sûres pour mineures victimes de viol ; les formations réalisées pour des personnes détenant des postes de responsabilité au sein des collectivités en vue de les sensibiliser sur le problème et les aider à comprendre et jouer leur rôle dans l'accompagnement et le support aux victimes et leurs proches. De plus, nous explorerons la création d'organismes et la mise sur pied d'associations de femmes ainsi que leurs diverses initiatives et réalisations en matière de protection des mineures, dans la troisième section.

Pour finir, à la lumière des analyses réalisées sur le corpus de documents recensés dans l'étude, un dernier chapitre du mémoire sera axé sur les recommandations faites par les chercheuses, les organismes/centres de prise en charge et d'hébergement, ainsi que de l'auteure de cette étude.

# **Chapitre 1 - Cadre théorique et méthodologique**

## **1.1- Approches croisées dans cette étude**

Dans ce mémoire théorique, deux approches pertinentes permettant d'examiner l'objet d'étude sont retenues comme cadre d'analyse. Il s'agit du cadre d'analyse féministe intersectionnelle et le cadre d'analyse structurelle, qui seront présentés dans la première section de ce chapitre.

### **1.1.1 -L'intersectionnalité au cœur des problèmes des femmes et jeunes filles vulnérables en Haïti**

L'un des cadres choisis pour analyser le problème de recherche est le cadre d'analyse intersectionnel. Le concept d'intersectionnalité a été introduit dans la littérature féministe qui circule en anglais, il y a déjà plusieurs décennies. En 1989, Crenshaw a proposé le concept d'intersectionnalité afin de saisir la variété des interactions des rapports de genre, de race et de classe au plus près de la réalité même des expériences des femmes afro-américaines. Selon Crenshaw (2005) cité par Séide (2020), l'intersectionnalité a pour but d'analyser les oppressions et les formes de marginalisations que vivent les femmes en se fondant sur le fait qu'elles ne sont pas un groupe homogène. En tenant compte de la race, le genre et la classe, l'approche de Crenshaw (2005) vise à montrer que les difficultés auxquelles font face les femmes « blanches » ne sont pas nécessairement les mêmes que les femmes « noires », car elles vivent des réalités de classe et de statuts sociaux différents. C'est une approche qui permet de comprendre la manifestation des oppressions de manière structurelle et politique. La vision structurelle de l'approche s'intéresse aux rapports de pouvoir liant la classe, la race et le genre. Mais plusieurs analyses ont permis de voir le jour des conceptions enrichies et approfondies de l'approche intersectionnelle et même de nouvelles visions plus enrichies. Harper et Kudzman (2014) ont fait une recension de réflexions d'auteurs qui ont analysé diverses situations des femmes avec le cadre



intersectionnel. De son côté, Bilge (2009) nous dit que "l'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée" (p 70). Pour elle, "l'approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales" (p 70). Hankivsky et Christoffersen (2008) affirment qu'une perspective intersectionnelle ne se contente pas d'ajouter des catégories sociales les unes aux autres pour tenter de comprendre les diverses expériences. Ils nous disent qu'au contraire, la méthodologie d'un paradigme intersectionnel cherche à découvrir la convergence des expériences, y compris les multiples formes de discrimination et d'oppression. Selon le comité québécois femmes et développement (CQFD), « l'approche intersectionnelle suppose également de prendre conscience de ses propres privilèges, ce qui peut parfois créer un certain malaise [...], utiliser le concept d'intersectionnalité implique donc une certaine remise en question. » (CQFD, 2017, p. 3).

Dans son analyse, Bilge (2009) fait appel à plusieurs théoriciennes de cette approche qui tentent de dépasser le cadre d'analyse habituel. Elle présente l'approche intersectionnelle sous deux tendances, deux courants ou deux visions. D'abord, une vision socioconstructiviste qui est constituée des auteures comme Collins, Yuval-Davis, Knudsen, Prins, Anthias, selon laquelle :

*Les individus ne sont pas uniquement vus comme opprimés par les multiples systèmes d'oppressions. Les hiérarchies sociales sont également décrites comme la concrétisation de discours fondés sur différentes divisions sociales et comme effets de pratiques et de processus qui prennent forme au cours des interactions humaines, que ce soit au sein des institutions, de la communauté, du marché de l'emploi ou encore de la famille. (Harper et Kurtzman : 2014, p 16).*

Ensuite, une vision sociohistorique avec des auteures comme Gimenez, Knapp, Acker, Walby et Hall qui propose de situer l'objet d'étude dans son contexte sociohistorique (Bilge, 2009). La présente étude priorisera le cadre proposé par le deuxième groupe de théoriciennes de l'approche intersectionnelle, donc la vision sociohistorique qui permettra de regarder les différents axes d'inégalités sociales qui contribuent à l'oppression des mineures exploitées sexuellement et qui les conditionnent à être victimes d'exploitation sexuelle du fait de leur état de vulnérabilité dû à la précarité dans laquelle elles vivent.

### **1.1.2- L'approche structurelle**

Selon Levesque et Panet-Raymond (1994), l'approche structurelle a d'abord été marquée par l'analyse marxiste et inspirée par l'idéologie socialiste. C'est un ensemble de pensée holistique (dans une dimension globale à l'opposé de la vision individualiste) apparu au 20<sup>e</sup> siècle en sciences humaines et sociales, élaboré par des scientifiques en anthropologie, linguistique, sociologie dont Levi-Strauss et Michel Foucault comme chefs de file. L'approche structurelle prône une transformation sociale pour rendre les structures, étatiques et institutionnelles, plus humaines et mieux adaptées aux personnes, car les inégalités sociales et l'accessibilité limitée aux ressources sont généralement causées par les structures mêmes de la société capitaliste (Levesque et Panet-Raymond, 1994). Dans cette perspective, le changement social passe par une modification des structures plutôt que par une adaptation de l'individu ou des familles à celles-ci. C'est une approche qui permet de comprendre la personne dans sa dimension sociale et qui permet de faire des actions à visée transformatrice. Selon Carignan (2011), l'approche structurelle offre un cadre de réflexion et d'analyse critique centrée sur les structures sociétales et leurs règles organisationnelles. Tout comme les approches féministes, elle s'inscrit dans les perspectives de

courant de pensée critiques et anti-oppressives et s'appuie sur des valeurs de justice sociale, d'égalité et de solidarité (Lapierre et Levesque, 2013 ; Thibault, 2011). L'approche structurelle se repose sur deux principes :

*1) reconnaître que les situations individuelles sont intimement reliées aux structures politiques, sociales et économiques d'une société ; 2) reconnaître que la réalisation de changements significatifs dans les situations auxquelles les individus sont confrontés exige aussi des changements dans les structures politiques, sociales et économiques et reconnaître que de tels changements sont possibles (Murray et Hick, 2010 cités par Lapierre et Levesque, 2013, p. 40).*

Ces approches critiquent le fait de réduire les problèmes à une dimension individuelle, voire psychologique au détriment de la dimension holistique. Donc, elles visent des changements sociaux plus que des changements comportementaux des individus. Pour Lapierre et Levesque (2013), les individus et les groupes se trouvent souvent dans une situation d'oppression en fonction de leur appartenance sociale. Pour le comprendre, il est important de connaître les problèmes sociaux dans toute leur dimension et cibler les systèmes de domination en vue d'un changement. C'est surtout le rapport des éléments entre eux qui est considéré comme déterminant et qui doit être décrit et formalisé, dans cette approche, selon Juignet (2015).

C'est donc par le biais de ces cadres théoriques que la présente étude s'intéresse à porter un regard sociohistorique sur l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti. Ils permettront de mettre en lumière ce qui constitue les sources d'oppressions et les dimensions des problèmes de ces jeunes filles mineures et de leurs familles.

### **1.1.3- Modèle d'analyse et pertinence sociale**

Vu la complémentarité des deux approches choisies dans cette présente étude, notre analyse se fera en fonction d'un regard sur chaque élément dans la structure sociale haïtienne ainsi que leur interrelation afin de comprendre les causes et les facteurs alimentant le phénomène de l'exploitation sexuelle des mineures. Ainsi, le problème étudié sera analysé sous trois angles. D'abord, il s'agit de l'angle des rapports de pouvoir qui tient compte du rôle genré des femmes dans la société (facteurs sociaux, genre). Ensuite, un regard sera porté sur la contribution des structures institutionnelles qui participent dans la perpétuation des pratiques aliénantes (facteurs institutionnels et culturels). Finalement, le dernier angle qui sera vu, est la fragilisation et la situation de vulnérabilité des femmes, surtout les mineures, par la discrimination face à l'accès aux services qui rendent difficiles les conditions de vie des familles (discrimination et facteurs économiques). Ainsi l'analyse des données recueillies, à travers la recension des écrits (sur les 20 dernières années), sera guidée par ces trois éléments. Le cadre d'analyse tiré des approches intersectionnelles et structurelles permet, donc d'appréhender la réalité sociale et les dynamiques sociétales comme étant complexes et multiples. De ce cadre d'analyse ressortent trois concepts clés qui seront présentés dans ce qui suit.

### **1.2- Concepts clés de l'étude**

De la complémentarité des deux approches retenues, trois concepts clés sont tirés et permettront de bien asseoir l'analyse. Il s'agit des concepts d'inégalités sociales, de pratiques aliénantes et de discriminations. L'exercice de conceptualisation sera réalisé dans les sections ci-après.

### **1.2.1- Inégalités sociales**

L'approche intersectionnelle permet d'analyser les inégalités sociales à deux niveaux : microsocial et macrosocial. Bilge nous en parle à travers les explications données par Henderson et Tickamyer, et Weber :

*Au niveau micro, elle permet de cerner les effets des structures d'inégalités sur les vies individuelles et les manières dont ces croisements produisent des configurations uniques. Au niveau macrosocial, elle interroge les manières dont les systèmes de pouvoir sont impliqués dans la production, l'organisation et le maintien des inégalités. (Henderson et Tickamyer 2009 ; Weber, 2001 cités par Bilge, 2009, p. 73.*

Hankivsky & Christoffersen (2008) nous disent qu'« en prêtant attention à la façon dont les axes d'oppression s'affectent l'un sur l'autre et à la simultanéité des diverses expériences d'oppression, on obtient de nouvelles perspectives sur les lieux sociaux et les expériences d'identité » (p. 276). Les inégalités sociales sont donc vues comme étant causées par un système de domination pour le contrôle des ressources et du pouvoir qui crée des discriminations, d'où le manque d'accès aux ressources et services (Buetti, Tazlor et Lapierre, 2019). Ce concept permet d'analyser la situation des jeunes femmes, les mineures, en Haïti, ainsi que leur famille face aux effets du système de domination, des structures inégalitaires qui pèsent sur les couches sociales les plus défavorisées. Il permet donc de comprendre d'où découle la situation précaire dans laquelle elles vivent.

### **1.2.2- Pratiques aliénantes**

Les pratiques aliénantes peuvent être vues comme des pratiques ou comportements sociaux qui perpétuent la reproduction de mode de pensées et actions qui visent à conserver une conception ne permettant pas à un groupe ou une catégorie de personnes d'agir et de dépasser ce qui leur est

inculqué. En lien avec l'intervention, ce seraient des formes d'intervention qui ne visent pas la conscientisation des concernées, mais qui maintiennent le statu quo en laissant de côté des actions ou activités qui rendraient les personnes opprimées aptes à une remise en question. Ce qui leur permettrait d'être conscients de leur capacité à mener des actions pour un changement au niveau des structures, des pratiques et des systèmes d'oppression. À cet égard, les approches structurelles critiquent la tendance conservatrice qui constitue un obstacle pour des interventions visant la conscientisation et suscitant, de la part des personnes dominées, des actions orientées vers le changement social (Lapierre et Levesque, 2013). En ce sens, le concept de pratiques aliénantes aura son apport dans l'analyse des activités réalisées par les institutions étatiques et organismes sociaux dans le cadre des politiques sociales en lien avec la protection sociale, spécifiquement celle des mineures en Haïti.

### **1.2.3- Discrimination**

Le concept de discrimination peut être vu sous des formes multiples, selon la perception des deux approches priorisées dans ce projet d'études. Il est lié aux concepts de classe, race, genre, et facteurs économiques de la société. C'est l'une des manifestations concrètes des inégalités sociales. Elle conduit à la marginalisation d'une catégorie de personnes à l'opposé d'une autre catégorie privilégiée, selon l'approche intersectionnelle (Bilge et Roy, 2014 ; Bilge, 2009). Dans cette étude, ce concept permet d'élucider la question de la précarité dans laquelle vivent ces filles et leur famille. Car l'accès discriminatoire aux services de base comme l'éducation, les soins de santé, le logement, l'emploi, le loisir aide à comprendre l'oppression qui pèse sur le dos de ces familles qui vivent dans des conditions précaires et qui les exposent à être victimes d'exploitation sexuelle et d'autres situations comme les abus sexuels (Cénat et collab., 2022), la domesticité (Frazil, 2020 ; Dorcé, 2011 ; OIT, 2002), et la traite des personnes.

### **1.3- Méthodologie**

Dans tout travail scientifique, il requiert une méthodologie bien définie qui cadre avec l'objet de recherche, la question de recherche et surtout le cadre théorique choisi visant à guider le travail. Une méthodologie claire et compréhensible constitue un bon guide pour la réalisation d'un travail scientifique. Gaudet et Robert (2018) nous disent que parler de méthodologie c'est parler de la façon dont nous observons la réalité ; de la manière dont nous la décrivons et des moyens que nous employons pour créer et organiser nos descriptions et nos explications de phénomènes sociaux.

Dans la quête de production de connaissances scientifiques, il existe deux types de recherche : la recherche quantitative et la recherche qualitative. Cette dernière est celle dans laquelle se situe ce projet de recherche. Selon Dumez (2011), la recherche qualitative se caractérise par une visée compréhensive (parfois inductive et interprétative), qui se donne pour objectif de comprendre l'action dans un contexte ou dans une situation donnée. Dans ce type de recherche, la chercheuse veut comprendre les actrices ou le phénomène à l'étude. Donc, comprendre les comportements humains et les raisons qui régissent ce type de comportement. Cette étude se range donc dans la recherche qualitative, car elle cherche à comprendre et décrire le phénomène de l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures vivant en situation de précarité en Haïti. La recherche qualitative est divisée en deux types : la recherche qualitative de terrain et la recherche qualitative qui consiste en l'analyse de données déjà existantes afin de répondre à la question de recherche. Cette étude consistera en une analyse thématique qui prendra en compte l'aspect sociohistorique du problème en Haïti, la question de la précarité dans laquelle vivent ces filles et une analyse sociopolitique des actions menées au regard des cadres théoriques intersectionnelles et structurelles.

L'analyse thématique, selon Paillé et Mucchielli (2021), consiste en une fonction de repérage qui vise à repérer des thèmes pertinents en lien avec les objectifs de la recherche et une fonction de documentation qui concerne la capacité de trouver les points de complémentarité, de divergence, des oppositions entre les thèmes à travers la documentation soumise à l'analyse. Ils définissent l'analyse thématique ainsi : « L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursifs des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens ou de divers types de documents (organisationnels, gouvernementaux, littéraires). » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 270)

Dans un premier temps, il s'agit d'abord de parler de la position de la chercheuse et du choix de mener une recherche théorique et démontrer la pertinence de la méthode qualitative pour cette recherche. Ensuite, toute la démarche effectuée pour l'extraction des données documentaires traitant le thème et le sujet visés sera présentée, tout en précisant les différentes sources de données utilisées. Puis, cette partie se terminera avec une réflexion sur les apports et les limites de la recherche.

### **1.3.1- Positionnement de la chercheuse**

J'ai voulu mener cette recherche sur l'exploitation sexuelle des mineures vivant dans la précarité en Haïti parce que d'abord, étant haïtienne, j'ai toujours été sensibilisée sur les conditions difficiles dans lesquelles vit la majorité de la population haïtienne, mais surtout sensible à la protection des adolescentes et jeunes filles. Étant moi-même socialisée par des parents qui ont toujours voulu me protéger et me donner des consignes formelles pour éviter que je croise des situations irrémédiables liées aux difficultés d'accès à certains services et support de la part du gouvernement



haïtien, je me vois en quelque sorte une personne « privilégiée » qui reste sensible aux sorts des plus démunies.

Quand j'étais au baccalauréat, j'étais plutôt intéressée par la thématique de la migration. Ce qui m'a amené à intervenir pendant environ dix ans auprès de différentes catégories de personnes migrantes et faire face au problème de la violence basée sur le genre. J'étais intervenante pendant trois ans auprès de femmes et filles soit victimes de viol ou de violence physique, soit vivant dans des conditions très précaires dans les camps des déplacés internes ou dans des zones rurales auprès de familles monoparentales avec plusieurs enfants. Ensuite, j'ai travaillé pendant sept ans sur des projets mis en œuvre dans des communautés frontalières précaires, visant à renforcer les capacités des leaders communautaires et sensibiliser les communautés sur des thématiques comme la violence basée sur le genre, la traite des personnes ou le trafic humains (Convention de Palerme, 2000 ; Loi sur la traite des personnes, 2014), la protection de l'enfance, la gestion des cas de migrants vulnérables. Dans ce même ordre d'idées, j'ai aussi coordonné les services d'accueil et de référencement de personnes déportées ou refoulées de la République Dominicaine à la frontière haïtienne, spécifiquement les mineures et les femmes. J'ai souvent entendu des témoignages sur la situation des filles et des femmes qui sont exploitées, abusées sexuellement, que ce soit en Haïti ou de l'autre côté de la frontière, en République Dominicaine. Mes dialogues avec les leaders des communautés rurales, que ce soit au moment de produire des états des lieux pour l'élaboration de nouveaux projets ou à travers des échanges informels lors de ma présence dans ces communautés m'ont permis d'entendre plusieurs témoignages sur la situation dans les communautés frontalières rurales.

À ma deuxième session à la maîtrise, au moment où plusieurs scandales d'abus sexuels ont éclaté dans des institutions de la capitale haïtienne et dans des écoles dans d'autres zones du pays, j'ai

décidé d'effectuer un travail de session sur les abus et exploitations sexuelles sur des mineures. Un travail qui a suscité davantage mon intérêt pour avancer dans mes recherches sur ce problème. Considérant mon constat que les filles généralement exploitées en Haïti font partie d'une catégorie, soit en proie à la pauvreté, ou vivant dans des milieux ruraux reculés qui ne bénéficient pas d'une éducation de qualité et d'autres services de base comme la santé, le logement et le loisir, et les données existantes sur le sujet, j'ai donc décidé de faire le lien entre l'exploitation sexuelle des mineures et les conditions de précarité qui leur sont imposées par le système de gouvernance en place en Haïti. Ce sont donc, les raisons citées plus haut, puis mon indignation face à ce que vivent les filles survivantes de telles situations et le manque de recherches menées sur ce thème si important, qui donnent à ce projet toute l'importance et la pertinence dans un projet de mémoire de maîtrise. Pour ce faire, j'opte pour une recherche qualitative qui sera menée par une recension synthèse des écrits et une analyse documentaire. Le choix d'effectuer une recherche documentaire est dû au fait que le temps pour rédiger ce travail est limité et la situation sécuritaire en Haïti en ce moment n'est pas favorable pour une recherche terrain.

### **1.3.2- Démarche de la recherche documentaire, la collecte et l'analyse de données utilisées**

Gagnon et Farley-Chevrier (2004) nous expliquent que la recherche documentaire est définie comme la recherche menée à travers l'utilisation de documents officiels (comme des lois, des documents de politiques sociales, des rapports de gouvernements ou de structures internationales reconnues) ou de documents de chercheurs.es (comme publication d'ouvrages, thèses, articles scientifiques) comme source d'information. Elle est principalement utilisée pour évaluer divers documents dans l'intérêt de la recherche. La recherche documentaire a permis de réaliser une analyse de contenu qui consiste à étudier les corpus de données qui sont publiés dans les ouvrages, les revues, les publications officielles et diffusés dans les médias.

Gagnon et Farley-Chevrier (2004) affirment que pour réussir une recherche documentaire, il ne faut pas se limiter à interroger un moteur de recherche sur internet, mais connaître les forces et faiblesses des principales sources pour la recherche en sachant lesquelles sont en mesure de répondre adéquatement à nos besoins en matière de documentation.

Celle-ci peut se faire de deux façons : soit la collecte de données secondaires et l'analyse des résultats ou l'analyse par thème. Selon Paillé et Mucchielli (2021), l'analyse thématique permet de faire appel à des thèmes qui aident à répondre à la question de départ. Ces thèmes sont donc : Précarité des familles de mineures victimes en Haïti ; contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle en Haïti et analyse sociolégislative et mise en application des lois et politiques sociales en lien avec l'exploitation sexuelle. En ce sens, pour procéder à cette analyse thématique, plusieurs bases de données ont été mises à profit :

- 1) Le moteur de recherche Google qui m'a souvent dirigé vers des revues et ouvrages disponibles sur *Erudit*, *cairn info*, *journal Openedition*, *Google scholar*, *academia.org*, et aussi vers les ressources des universités québécoises comme l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Puis, des thèmes plus spécifiques sont utilisés sur les sites précités afin de spécifier la recherche.
- 2) La bibliothèque de l'Université d'Ottawa a été utilisée comme lieu de recherche de mémoire et de thèse. Pour centrer la recherche documentaire, les mots-clés suivants ont été utilisés : exploitation sexuelle, violence basée sur le genre, précarité, pauvreté, abus sexuels, exploitation sexuelle de mineures, Haïti, cadre légal haïtien sur la violence et sur l'exploitation sexuelle.
- 3) Les sources précitées comportent certaines limites sur les enjeux vécus en Haïti. Des sites de journaux haïtiens présentant les faits et l'actualité au quotidien comme *Le nouveliste*,

*Le national*, le journal officiel d'Haïti, *Le moniteur* et des journaux en ligne comme *Loop Haïti*, et *Vantbèf Info* ont donc été mobilisés.

- 4) Puis, j'ai contacté des amis et collègues haïtiens en Haïti, au Canada et ailleurs, qui ont l'expertise dans le travail sur la thématique de la Protection de l'enfance, qui m'ont facilité l'accès à des documents de politiques sociales, des organisations internationales et des agences des Nations-Unies, comme des rapports, des résultats de recherches ou en me référant sur des sites de certains organismes. De plus, ils m'ont recommandé des articles sur la thématique de cette étude, qu'est l'exploitation sexuelle des mineurs, comme les abus sexuels sur mineurs, la protection de l'enfance, la traite de personnes, la violence sexuelle, la pauvreté en Haïti. De surcroît, j'ai en ma possession deux documents officiels de politiques publiques ou faisant partie du cadre légal haïtien.

En ce qui a trait à la langue de la recherche documentaire, elle est réalisée surtout en français et la plupart des documents retenus pour ce mémoire sont ceux rédigés dans cette langue, bien qu'on en retrouve plus dans la littérature scientifique en anglais. Donc, la langue est l'un des critères d'exclusion dans cette recherche documentaire. Ce qui veut dire que la littérature en anglais sur la question a été exclue en grande partie. Puis, les documents ne traitant pas de la problématique et ses spécificités ainsi que des thématiques connexes ont été aussi exclus. La recherche documentaire est aussi limitée dans le temps dans le but d'utiliser des données récentes sur la question. Je me suis donc limitée aux vingt dernières années et suivant la lecture, j'ai filtré et retenu les documents les plus pertinents à l'étude.

### **1.3.3- Apports et limites de la recherche**

Durant ma recherche documentaire, j'ai pu constater qu'il y a un manque dans la littérature accessible sur la question de l'exploitation sexuelle des mineures concernant Haïti. Ce qui constitue une première limite dans cette recherche, sans oublier la barrière de la langue qui m'empêche de consulter la littérature en anglais sur cette thématique. Ensuite, il aurait été pertinent de mener des entrevues auprès des victimes/survivantes de l'exploitation sexuelle, leurs proches et d'autres membres de la communauté dans le but de donner la parole aux principales concernées afin qu'elles puissent se raconter, s'exprimer, faire entendre leurs voix, et ainsi, sortir de l'oppression vécue. Mais, vu les obstacles liés au temps limité pour cette étude ainsi que la situation sécuritaire d'Haïti qui n'est pas favorable pour la recherche de terrain, cela n'a pas pu être fait. En ce sens, ce travail non exhaustif présentera aux personnes intéressées des pistes pour une analyse approfondie sur la question qui sera favorable tant aux personnes étudiantes, qu'aux personnes chercheuses intéressées par cette problématique. La présente étude qui porte sur l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures vivant en situation de précarité en Haïti, un sujet peu étudié, permettra de jeter un éclairage sur les enjeux que des milliers de jeunes femmes haïtiennes continuent de vivre chaque jour. De plus, les recommandations, qui y seront présentées, dégageront des pistes pour l'intervention et pour de potentiels programmes et projets visant à agir sur l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti.

## **Chapitre 2 - Éléments caractéristiques de la précarité des familles en Haïti**

Pour comprendre le lien existant entre l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures en Haïti et la situation de précarité dans laquelle elles vivent, il convient de comprendre quels sont les éléments caractéristiques de la précarité afin de voir dans quelle mesure ils contribuent à maintenir les familles, particulièrement les jeunes filles, dans une situation vulnérable à l'exploitation. Étant donné que cette étude priorise un cadre d'analyse intersectionnelle et structurelle, ce chapitre vise, donc, à montrer cette autre source d'oppressions qui contribue à rendre vulnérables les jeunes filles face à l'exploitation sexuelle. En ce sens, nous présenterons une définition de précarité ainsi que ces éléments caractéristiques. Suivra ensuite une description des éléments qui caractérisent la situation de précarité dans laquelle vivent les familles qui exposent les jeunes filles mineures à l'exploitation sexuelle.

### **2.1- Définition de la précarité et ses éléments caractéristiques**

La précarité, en tant que telle, peut être vue sous plusieurs angles selon le secteur et la discipline où se situe la recherche. Pour Contarini et Marsi (2014), elle réfère à une condition caractérisée par l'absence de sécurité sur trois plans : celui du contrat du travail (durée et conditions de résiliation), celui des droits sociaux attachés au travail (sécurité sociale, pension de retraite, indemnités de chômage, etc.) et celui des revenus futurs. Selon l'analyse de Paradis-Deschênes (2021) qui part des réflexions de Butler (2016) et Gilson (2014) sur les acceptions du concept en lien avec la vulnérabilité, « le terme précarité peut être compris comme une condition généralisée de la vie proche du concept de vulnérabilité, mais également comme une condition sociale et

politique qui affecte de manière différentielle et inégalitaire certains groupes ou personnes. » (Paradis-Deschenes, 2021, p 41-42).

Gaudron et Sanchou (2005) de leur côté nous permettent de saisir la portée concrète du concept en définissant ses caractéristiques. Elles ont défini la précarité comme étant l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celles de l'emploi. Cette définition nous semble pertinente et les caractéristiques que les deux auteurs nous décrivent permettent de bien analyser les éléments qui caractérisent la précarité des familles en Haïti. Selon Cingolani (2017), cette absence empêche les personnes et les familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui résulte de cette précarité peut être plus ou moins étendue et entraîner des conséquences plus ou moins graves et définitives selon Gaudron et Sanchou (2005). Cingolani (2017) nous dit que les discontinuités subies font parfois basculer dans la pauvreté et, selon Sanchou et Gaudron (2005), elles conduisent à la grande pauvreté quand elles affectent plusieurs domaines de l'existence tels la santé, l'éducation, le logement. Les concepts clés de cette définition sont la fragilité et l'instabilité et sont vus sur plusieurs aspects tels : la fragilité et l'instabilité de l'emploi qui comprend l'incertitude et les changements qui surviennent au niveau de l'emploi. La fragilité et l'instabilité du logement qui incluent les habitats dans les conditions difficiles telles l'insalubrité, l'insécurité, la dangerosité, voire la mort. Ce que Gaudron et Sanchou (2005) appellent « le mal-logement ». Elles définissent la fragilité et l'instabilité dans le domaine des soins de santé comme étant une préoccupation mineure pour les personnes précaires et mettent l'accent sur les inégalités qui existent dans la société en matière de santé, comme le décrivent la Banque Mondiale et l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale [ONPES] (2014). Ces inégalités sont retrouvées aussi au niveau de l'éducation en Haïti et affectent particulièrement les filles.

Les auteures nomment la précarité existant dans le système éducatif et dans les institutions éducatives qui rencontrent des difficultés à soutenir et comprendre les situations précaires des élèves et des parents. Ce qui nous prévaut de tenir compte du manque d'accès à l'éducation (et à l'éducation de qualité) pour les familles précaires en Haïti. Contrairement à ce que stipule l'article 132 de la constitution haïtienne, l'éducation primaire n'est pas gratuite pour tous les enfants. Puis, la précarité peut être vue aussi en termes de fragilité et d'instabilité du milieu familial. Ce milieu, connu comme lieu de transmission générationnel des valeurs et des savoirs culturels, est aussi affecté par la précarité et certaines fois vu comme reproducteur de la précarité. Ces éléments, soulevés par Gaudron et Sanchou (2005), renchérisent par Cingolani (2017), constituent entre autres non seulement les indices de la précarité, mais aussi quelques éléments de la pauvreté qui caractérisent une bonne partie de la société haïtienne. En ce sens, il sera important de voir dans quelle mesure la pauvreté ou la précarité des familles, renforcée par la discrimination au niveau de l'accès aux services sociaux de base ayant leur source dans les inégalités sociales, alimente l'exposition des jeunes filles mineures à l'exploitation sexuelle. Pour ce faire, un coup d'œil sur plusieurs éléments comme l'état des lieux et quelques indices de la pauvreté en Haïti, la monoparentalité et la négation des rôles parentaux des pères s'avèrent nécessaires pour continuer à démontrer le lien entre la précarité des familles en Haïti et l'exploitation sexuelle à laquelle les jeunes filles sont exposées.



## **2.2- États des lieux de la précarité des familles en Haïti : quelques indices**

Haïti est un pays anciennement colonisé par la France qui, malgré les efforts constants, subit encore les séquelles de la colonisation et l'emprise des pays impérialistes comme les États-Unis, la France et tant d'autres. Passant par l'occupation des forces étrangères (1915 à 1943), puis la dictature (1957 à 1986), ensuite la mauvaise gouvernance qui est l'empreinte du contrôle des forces impérialistes et des cadres dépourvus de bonne volonté, le pays traverse une crise multidimensionnelle (politique, économique, sociale, identitaire) qui a de grandes retombées néfastes sur la population. En ce sens, les groupes de personnes qui vivent dans des situations difficiles sont les plus susceptibles à subir l'effet des crises constantes dans le pays. Leur condition de vie devient de plus en plus précaire avec cette situation, et la sécurité publique qui est très menacée avec les événements récents de prise de contrôle de la capitale par de groupes armés de 2021 à aujourd'hui.

En 2014, la Banque mondiale estimait le taux de pauvreté en Haïti à 58,5 % contre 52,3 % en 2021 (en utilisant un seuil de pauvreté des pays à revenu intermédiaire inférieur à 3,2 dollars), et le taux d'extrême pauvreté à 23,8 %, dont 2,5 millions de personnes affectées. 38 % de la population totale n'était pas en mesure de satisfaire leurs besoins nutritionnels en 2012. La plupart de ces personnes touchées vivent dans des zones rurales (67 %), et ces zones sont surtout affectées par les catastrophes naturelles qui ont un impact considérable sur l'agriculture qui est leur principale source de revenus (Banque Mondiale, 2022 ; 2014). Ceci s'ajoute aux effets des crises politiques et économiques qui perdurent dans le pays, depuis l'ouverture du marché haïtien aux investissements étrangers, à travers les grandes industries multinationales, au détriment du renforcement de l'agriculture dans les années 70. Ce qui a valu une diminution de l'exportation de

80 % à 40 %, durant cette même période (Pierre-Louis, 2020) et du même coup à commencer avec la dépréciation de la gourde (la monnaie haïtienne) au profit du dollar des États-Unis et d'autres monnaies étrangères. À partir de ce moment, l'économie haïtienne dépend de plus en plus de l'importation et le renforcement de l'agriculture, la principale ressource et source de revenus, n'est plus une priorité des gouvernements haïtiens.

Depuis environ quatre ans, la rareté du pétrole et l'augmentation des prix de produits de première nécessité deviennent le lot quotidien de la réalité de la population haïtienne. Tenant compte de l'importance de ce produit et son incidence sur tous les secteurs de la vie nationale, le taux d'inflation augmente de temps à autre (26,7 % en avril 2022, et 30,5 % en juillet selon la Banque de la République d'Haïti) et a une grande incidence sur le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population, mais surtout ceux qui vivaient déjà en situation de pauvreté. Le revenu des familles pauvres (travaillant pour la plupart dans le secteur primaire) estimé par la Banque Mondiale en 2014 montrait un taux de 20 %, pour ceux travaillant dans le secteur formel dans l'agriculture (61 %) et 4 % pour ceux travaillant dans le secteur informel (35 %).

Le taux de chômage, le manque d'accès au service de base comme l'éducation, la santé, la sécurité, le loisir, sont aussi des éléments qui caractérisent les familles pauvres en Haïti, d'où proviennent la plupart des filles vulnérables à l'exploitation sexuelle. Sans oublier la paupérisation des familles qui est renforcée par la destruction des structures familiales, qui caractérisaient la société haïtienne, au profit de la monoparentalité et la négation des rôles parentaux des pères. Puis, il faut ajouter la montée de l'économie informelle<sup>2</sup> due au manque d'emploi et de services à la population, spécifiquement ceux vivant dans des situations de précarité. Les conditions économiques et

---

<sup>2</sup> Selon Pesqueux (2012), l'économie informelle peut se définir comme un domaine où les activités ne sont pas régies par une législation économique.

sociales en Haïti, nommées ci-dessus, placent les enfants dans une situation précaire, et fragile à l'exploitation, selon Frazil (2020), étant donné la quête pour la survie qu'ils sont obligés de mener.

### **2.3- La monoparentalité et la négation des rôles parentaux des pères**

La monoparentalité est l'une des caractéristiques des familles pauvres en Haïti. En 2012, 43 % des ménages étaient dirigés par une femme, selon la BM et l'ONPES (2014), contre 45 % 2016-2017 (MSPP, 2018). Vu la conception de la femme véhiculée au sein de la société (analysée dans le chapitre 2) et le faible niveau d'éducation de certaines femmes (ce qui diminue leur chance d'avoir un emploi), elles ont du mal à répondre à leurs besoins et ne sont pas souvent sensibilisées sur les méthodes de planification de naissance. En voulant du support financier pour faire face à la situation précaire qui est parfois renforcée avec la naissance d'un enfant, elles se retrouvent dans une situation de dépendance et ainsi à la recherche d'un pourvoyeur qui puisse les aider financièrement. Malheureusement, ces mères sont exposées à une répétition de grossesse lorsque le père de l'enfant ou le pourvoyeur n'est pas en mesure de remplir le rôle (Gilbert et Gilbert, 2018) et qu'elles vivent dans un contexte de pauvreté accrue. Souvent, elles sont obligées de s'adonner à des activités dans le secteur de l'économie informelle afin de donner le minimum possible aux enfants. Ces derniers sont généralement élevés par les aînés qui jouent le rôle de parents pendant que maman est au marché ou gère son activité de survie de la famille. Ces enfants, qui, dans un certain sens, sont élevés seuls, sont exposés à toutes formes de violence, de maltraitance et d'exploitation avant même d'atteindre l'âge de l'adolescence. Ils sont parfois victimes de personnes proches de la famille (famille élargie ou personnes très respectées au niveau de la communauté), selon ce que révèlent les enquêtes de MSF (2017), de l'UNICEF (2017) et de l'OIT (2003).

Vu l'ampleur de la monoparentalité en Haïti, et la lourde responsabilité qui pèse sur le dos des mères seules, ainsi que les conséquences sur la vie des enfants, différents acteurs sociaux ont proposé une loi qui ferait en sorte que les parents, spécifiquement les pères, se responsabilisent à l'égard de leurs enfants : la loi sur la paternité, maternité et filiation.

Comme l'a si bien présenté Gaudron et Sanchou (2005), l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, comme l'emploi, la santé, l'éducation, les loisirs exposent les individus à vivre dans la précarité. Le tableau brossé sur la précarité des familles en Haïti montre la fragilité qui caractérise la vie des jeunes filles et des enfants et du coup les expose à toutes formes d'abus et d'exploitation, particulièrement l'exploitation sexuelle. Dans l'analyse du corpus de données recueillies, il s'avère que l'exploitation sexuelle des mineures s'explique aussi par des pratiques ancrées dans la société qui ont rapport avec la conception humaine et la vision genrée transmises de génération en génération. En ce sens, il est important de faire ressortir le lien existant entre le contexte sociohistorique du pays et l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti. Le chapitre suivant est dédié à cette analyse.

## **Chapitre 3 - Contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle et les formes dont en sont victimes les enfants haïtiens**

Partant de la définition de l'Organisation des Nations Unies citée plus haut, l'exploitation sexuelle s'explique par plusieurs causes comme entre autres, les conditions socio-économiques des familles et, parfois, des pratiques culturelles ancrées dans la société et qui deviennent des normes pour certaines communautés. Mais, ces deux causes sont assorties d'autres éléments et qui, fondamentalement, les alimentent. C'est par exemple la question de la conception que la société se forge sur la femme et les enfants, ainsi que les rôles qui leur sont attribués qui constitueront l'objet de ce chapitre. De plus, nous verrons les formes d'exploitations des mineures, particulièrement l'exploitation sexuelle.

### **3.1 - La conception du rôle des femmes et des enfants dans une société patriarcale avec un passé colonial**

L'exploitation sexuelle des mineures affecte plusieurs jeunes filles et familles en Haïti. Pour l'examiner, il est nécessaire de porter un regard sur le contexte d'émergence d'une telle pratique ainsi que la vision socioculturelle genrée en Haïti. Deux points parmi les caractéristiques du pays qu'on peut relever, entre autres, sont l'histoire coloniale et le patriarcat qui sont deux des caractéristiques sociétales haïtiennes qui guident les relations entre les hommes et les femmes. Le passé colonial de ce pays laisse des séquelles (DeGruy, 2005) qui, même après plus de 200 ans d'indépendance, n'ont pas totalement disparu. Elles apparaissent dans les pratiques de dominations dans les relations entre les responsables de ménage avec le personnel travaillant dans ces maisons privées et aussi dans les pratiques de dominations dans les relations de couples et les relations entre les adultes et les enfants, entre autres. Le patriarcat qui dessine notre vision genrée conditionne

nos comportements envers l'homme ou envers la femme. En ce sens, dans les lignes qui suivent, seront abordées la conception du rôle des femmes et des enfants dans la société patriarcale haïtienne avec un passé colonial, la place des enfants ainsi que les formes d'exploitation auxquelles certains sont soumis en Haïti.

Si Haïti a adhéré à la déclaration universelle des droits de la personne de 1948 et la Constitution haïtienne de 1987 amendée reconnaît en son article 18 que tous les Haïtiens et toutes les Haïtiennes sont égaux et égales. Il reste néanmoins que dans la société, il existe bien des différences au sujet de la conception de la femme et de l'homme. C'est cette conception qui guide le comportement de l'un envers l'autre. Étant une société caractérisée par la domination masculine, nous sommes socialisées de façon à reconnaître et légitimer les rapports de domination des hommes envers les femmes. C'est un processus qui est fait en deux étapes, selon Bourdieu (1990). D'abord par une construction sociale de la vision du sexe biologique, qui sert elle-même de fondement à toute la vision mythique du monde ; puis, par l'inculcation de règles qui régissent le comportement physique des individus.

Au prime abord, il faut se rappeler que l'origine de cette société est marquée par l'héritage d'un système d'assujettissement outrancier. Comme le dit Marchand (2011) et Fabre (2015), le peuple haïtien est historiquement opprimé, dominé et exploité. Tout d'abord, le génocide qu'il y a eu de 1492 à la décennie 1500 qui a exterminé les premiers peuples habitant ces terres, et qui a poussé les colons, avec l'autorisation signée par le roi d'Espagne en 1517 (Midi, 2006 ; Merlin, 1840), à faire venir des personnes africaines captives (de guerre), esclaves (DeGruy, 2005) pour exploiter les mines d'or au profit de l'Espagne et de la France, par la suite (avec le traité de Ryswick en 1697 : Midi, 2006). Mis à part la souffrance des esclaves en général, les femmes étaient considérées comme des moyens de reproduction et de perpétuation de ce système atroce par la

naissance des bébés, une autre forme d'exploitation humaine de l'époque (Yale, 2011). Elles servaient aussi d'objets sexuels dont les maîtres pouvaient en disposer comme bon leur semble (Yale, 2011; Gauthier: 1984). De plus, elles étaient utilisées comme des mères porteuses et des mères allaitantes pour leurs maîtresses blanches qui ne voulaient pas allaiter leur bébé, selon Yale (2011).

Même après la déclaration de l'indépendance de 1804, la population haïtienne continue de subir la domination des pays impérialistes comme les États-Unis et la France qui ne cessent de s'immiscer dans les affaires politiques du pays (Chantal, 2021). Cette histoire de domination n'a pas seulement marqué la politique haïtienne, mais elle a aussi marqué la société surtout avec l'occupation américaine de 1915 à 1924 (OIT, 2015) et la dictature de 1957 à 1986 qui ont laissé leurs traces par des crises sociopolitiques perpétuelles qui créent un terrain propice à la violence (Marchand, 2011) dont ont subi les classes sociales les plus pauvres de la population. Aujourd'hui, la violence se perpétue et se présente sous plusieurs formes en Haïti. D'un côté, elle constitue l'un des moyens pour des groupes, qui ont assez souffert et vécu dans cette pauvreté. Ils se sont, donc, armés avec la complicité de certains leaders politiques, pour exprimer leur désir de rompre avec cette souffrance. D'un autre côté, elle s'exerce dans les relations quotidiennes entre les hommes et les femmes, entre les adultes et les enfants (Center Disease Control [CDC] et Institut Universitaire de Recherches et de Développement [INURED], 2014) et vice versa. Dans cette société à dominance masculine, cette violence est surtout subie par les femmes et les enfants, spécifiquement les filles.

La domination masculine se perpétue de génération en génération à travers la socialisation, d'où une reproduction de cette pratique sociétale. La transmission des modèles culturels et des valeurs par la génération précédente joue un rôle essentiel dans la socialisation (Lahaye, Pourtois, et

Desmet, 2007). À travers ce processus de socialisation (Louis, 2007) qui se fait dans les institutions comme la famille (nucléaire et élargie dans le contexte haïtien), l'école, l'église, l'État, les femmes ont appris à être au deuxième rang et non égale à l'homme. Elles ont appris à forger leur identité à travers leur conjoint ou leur père duquel elles tiennent leur nom de famille, soit à la naissance ou à travers le mariage. Elles ont inculqué le rôle de pourvoyeuse de soins, et ont appris à être toujours en support ou une aide pour celui-ci. De plus, elles ont appris leur devoir de satisfaire les désirs sexuels de l'homme. Tout ceci forge une conception et l'incarnation d'une infériorité construite et une dépendance (a) normale au regard de la société. Donc, ceci constitue un obstacle à l'autonomie des femmes, à la question du consentement et à l'égalité entre les hommes et les femmes. On retrouve les effets d'une telle conception non seulement dans les familles, mais aussi dans d'autres institutions comme les écoles, les églises, les hôpitaux et dans les entreprises privées, et même les institutions étatiques comme lieu de continuité de la socialisation (Ruitort, 2013).

Selon Louis (2007, p. 55), « la socialisation des garçons les conforte dans leur statut d'être plus fort psychologiquement et physiquement que les filles et que celles-ci sont socialisées à la soumission ». C'est cette forme de socialisation à l'enfance qui explique le fait que le sexe est utilisé comme outil de domination et d'exploitation par les hommes. Comme outil de domination, car les hommes sont considérés comme forts, dominant en ayant des relations sexuelles avec des femmes pour quelle que soit la raison ou se faire respecter à travers des relations sexuelles dures ou violentes (comme punition). En revanche, c'est tout le contraire quand il s'agit d'une femme. Celle-ci est parfois même culpabilisée pour un acte de violence qu'elle a subi. Par exemple, une fille victime de viol ou d'attouchements peut se faire reprocher qu'elle ne s'était pas bien vêtue, qu'elle était trop intéressée, qu'elle fréquentait trop la zone où les jeunes hommes se groupaient



assez souvent ou qu'elle les regardait trop. De plus, les données sur le viol ou autres formes de violence à caractère sexuel montrent que les femmes sont, en grande majorité, les victimes.

Le sexe est aussi considéré comme outil d'exploitation, car certaines filles et femmes en proie à la pauvreté et la précarité se trouvent contraintes à avoir des relations sexuelles en échange de nourriture, d'argent ou de bien afin d'assurer leur survie, ou en échange d'opportunités. C'est par exemple le cas pour le scandale rapporté par Jean Daniel Sénat via le journal *Le nouveliste* en 2020 où de jeunes footballeuses seraient exploitées par le directeur de la fédération haïtienne de football entre 2014 à 2020. C'est aussi le cas des femmes et jeunes filles qui sont contraintes à avoir des relations sexuelles avec des agents de la MINUSTHA pour la nourriture afin d'assurer leur survie. Ou encore, la pratique *Alantran*, subit par des enfants et adolescentes, évoquée dans la mise en contexte.

La description du rôle des femmes et des enfants dans la société haïtienne nous a amenés vers la notion de domination et ses formes. Ce qui nous amène vers les formes d'exploitation sexuelle dont subissent les jeunes filles mineures comme l'un des aspects de la domination. Mais, il est important aussi de faire un survol sur la place des enfants dans la société haïtienne dans le point suivant.

### **3.2 - La place des enfants dans la société**

De même que la société haïtienne à une conception de la femme, de l'homme, elle a aussi une façon de voir et de comprendre l'enfance qui découle de certaines visions, pratiques, relations existantes au sein de la structure sociétale. Celles-ci ne tiennent pas toujours compte de l'article 1<sup>er</sup> de la déclaration universelle des droits de la personne, mais aussi de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ratifiée par Haïti en 1994.

Il faut dire que dans la conception populaire haïtienne, les enfants sont considérés comme des *biens*, des richesses/cadeaux de Dieu. D'où le dicton populaire haïtien « *pitit se byen pòv malere* » (*traduction littérale du créole au français : « les enfants sont la richesse des pauvres »*). Un dicton qui découle de la paysannerie haïtienne où chaque enfant est appelé à remplacer ses parents dans l'agriculture et l'élevage (les deux types de production haïtienne durant les décennies antérieures) lorsque ces derniers auront vieilli et ne pourront plus continuer à travailler la terre. Dans les coutumes campagnardes, ces personnes ont commencé à pratiquer ce travail dès leur plus jeune âge. Un autre dicton populaire haïtien illustre cette idée : « *bourik fè pitit se pou do l repoze* » (si l'ânesse donne naissance aux petits, c'est afin qu'elles puissent se reposer). Il s'agit d'une sorte de redevance que les enfants ont envers leurs parents, qui implique un retour (en espèce ou en nature) sur les sacrifices qu'ils (les parents) avaient consentis pour prendre soin de ces derniers dans leur enfance. Donc, le fait d'avoir plus d'enfants serait synonyme d'« un meilleur soin pour les parents ». Ce qui explique le nombre élevé d'enfants qui naissent dans la plupart des familles haïtiennes, particulièrement dans le milieu rural.

Certaines familles transfèrent un ou plusieurs de leurs enfants en ville chez une *pseudotante*<sup>3</sup>. Cette décision est motivée par des difficultés liées soit aux catastrophes naturelles, soit à la perte de bien (durant les jugements pour le partage de la succession des biens entre héritiers et héritières), soit au décès du conjoint ou de la conjointe (comme dans l'histoire fictive relatée par Maurice Sixto [2016] intitulée « *Ti sentaniz* » : figure parfaite de la réalité des enfants en domesticité et maltraités en Haïti). Ce transfert se fait dans la méconnaissance des droits des enfants et certains aspects de la protection à laquelle ils ont droit et en plus dans l'ignorance des normes légales d'adoption.

---

<sup>3</sup> Les enfants placés en domesticité appellent tante et oncle les responsables des familles d'accueil. Parfois on pense que c'est vraiment leur tante et oncle.

D'où découle la domesticité ou le « *restavèk*<sup>4</sup> » en Haïti. Ce transfert est fait dans l'espoir que cet enfant aura non seulement une meilleure vie, mais tracera le chemin de sortie de la misère pour le reste de la famille (Doura, 2018 ; Fondation Maurice Sixto, 2016 ; Frazil, 2020).

Une autre vision de l'enfant, c'est qu'il ou elle est un homme ou une femme en devenir, donc un projet non encore accompli. L'enfant est considéré comme un être humain en miniature qui n'a pas son mot à dire. Selon les valeurs véhiculées au sein de la société haïtienne, les enfants n'ont pas le droit/l'autorisation de répliquer aux adultes même si on les accuse. Il n'a pas le droit de regarder les adultes dans les yeux, il doit rester les yeux baissés en recevant les instructions. Dans le cas contraire, ils sont punis ou traités « d'enfants mal élevés ». Mais, cette vision tend à changer dans certaines familles citadines. Certaines fois, l'avis de l'enfant est pris en compte selon son âge et son degré de maturité au regard de l'article 12, alinéa 1 de la Convention relative aux droits de l'enfant : « Les États partis garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. » (p. 4).

En dépit de ces conceptions relatées, il faut dire que les parents haïtiens ont le souci du bien-être pour leurs enfants. C'est donc pour cette raison qu'ils cherchent par tous les moyens à leur offrir des opportunités qui leur permettront d'avoir une meilleure vie, et sortir de la pauvreté (Dorcé, 2011, Doura, 2018, Frazil, 2020, OIT, 2003). Malheureusement, ces moyens ne sont pas toujours prometteurs, car des enfants en domesticité se trouvent maltraités, exploités, violés dans certains cas (Doura, 2018 ; Fondation Maurice Sixto, 2016 ; OIT, 2013). Ce qui nous amène à voir dans les

---

<sup>4</sup> Nom donné aux enfants en domesticité en Haïti, qui se traduit littéralement par *rester avec*.

lignes qui suivent les différentes formes d'exploitation sexuelle dont sont victimes les enfants et les jeunes, spécifiquement ceux ayant moins de 18 ans en Haïti.

### **3.3 - Les formes d'exploitation sexuelle des enfants en Haïti**

Dans la convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par Haïti en 1994, en son article 19 est stipulé que l'enfant a le droit à « la protection contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle [...] » (p. 5). En ce sens, chaque État signataire de cette convention doit mettre des mesures en place pour assurer la protection des enfants.

En Haïti, malgré la ratification de la convention en 1994, il demeure que le respect des droits des enfants reste un souhait, dont la concrétisation demande un travail qui touchera tout le mode de gouvernance, ainsi que la création de nouvelles lois et leur mise en application. Plusieurs types de comportements et d'action allant à l'encontre des droits des enfants sont constatés et relatés dans des rapports ou recherches d'institutions travaillant pour la protection des enfants en Haïti ainsi que des articles et thèses de chercheurs et de chercheuses en sciences humaines et sociales. Les travaux sur l'exploitation sexuelle des mineurs à des fins commerciales (OIT, 2003), sur le portrait de la domesticité en Haïti (Dorcé : 2011 ; Doura : 2018; Frazil: 2020) comme forme d'exploitation physique et sexuelle des mineures en sont des exemples. On peut nommer aussi le rapport de Médecins Sans Frontières [MSF] (2018) sur les jeunes violés et les articles de journaux publiés dans *Le nouvelliste* (2020, 2019) et *Radio-Canada* (2014, 2010), évoquant d'autres types d'abus ou d'exploitation à l'égard des mineures. Pour revenir à notre sujet d'étude, il faut dire que les enfants sont exploités sous diverses formes : exploitation de leurs forces physiques, exploitation dans la mendicité, exploitation dans des conflits armés, exploitation sexuelle. Cette dernière regroupe : relation sexuelle en échange de bons résultats scolaires, exploitation dans les

arrangements de relation maritale ou en échange de nourriture ou autres biens et opportunités, exploitation dans la pornographie infantile, exploitation dans la prostitution. Les prochaines sections survolent ces différents thèmes, ainsi que les conséquences qui en découlent.

### **3.3.1 - Relation sexuelle en échange de bons résultats scolaires**

Les abus et exploitations sexuels prennent également en Haïti la forme des relations sexuelles en échange de bons résultats scolaires. En octobre 2020, l'Initiative départementale contre la Traite et le Trafic des enfants (IDETTE) explique que les cas d'abus et d'exploitation sexuels sont courants dans le département de la Grand-Anse (Sud-Ouest d'Haïti). 41 adolescentes âgées de 14 à 17 ans de l'école La Prophétie de Beaumont sont tombées enceintes au cours de l'année scolaire 2019-2020 (VantBèfInfo, 2020) et 74 dans 8 écoles, au total (SOFA, 2021). Bien qu'il faille interpréter ces données avec nuances, ces actes d'abus et d'exploitations sont généralement commis par des hommes majeurs, des professeurs et directeurs d'écoles qui profitent de la vulnérabilité de ces élèves pour les exploiter sexuellement, déplorent l'IDETTE et l'Institut du Bien-Être social et de Recherches (IBESR).

Jasmin (2016) brosse le portrait des élèves cibles d'exploitations sexuelles dans les écoles secondaires publiques en Haïti (les lycées). Son travail nous montre non seulement que les relations sexuelles en échange de bonnes notes existent dans les institutions scolaires, mais aussi à partir de quelques témoignages elle explique le croisement de divers problèmes existant dans la société et dans le système scolaire qui alimentent cette situation. Ces problèmes sont d'ordre éthique et déontologique, selon l'auteure, comme le manque de qualification de quelques professeurs, la qualité de l'éducation qui est donnée dans ces institutions scolaires, mais aussi le népotisme qui gangrène les institutions étatiques en Haïti qui n'épargne pas les institutions scolaires. De plus, la situation socio-économique des familles des élèves constitue un aspect

important à considérer. Familles qui sont souvent monoparentales. Ces familles ne disposent pas de moyens pour offrir du tutorat externe à leurs enfants, déjà que les maigres moyens qu'elles disposent ne suffisent pas pour répondre aux obligations familiales dont les membres sont généralement multiples. En ce sens, la seule alternative facile qui leur est offerte est celle de la personne enseignante qui réclame des relations sexuelles en échange. Bien qu'elles soient souvent réticentes à l'avance de celle-ci, selon les témoignages récoltés par Jasmin (2016), le harcèlement demeure un outil assez fort utilisé par les personnes intéressées. D'autres sont manipulés ou carrément abusés selon la SOFA (2021) dans le cas du scandale à l'école La Prophétie de Beaumont (dans le Sud'ouest d'Haïti) à l'année scolaire 2019-2020.

### **3.3.2- Exploitation de mineures dans les relations conjugales**

Bien qu'il n'y ait pas une culture reconnue dans la société haïtienne pour que les hommes payent un montant d'argent et une quantité de bien à la famille de la future mariée, il existe quand même la planification de lien par les parents avec des hommes qui puissent supporter le reste de la famille économiquement. Donc, un profit est tiré.

Le seul endroit connu assez récemment ayant la culture de paie pour avoir une fille comme concubine est la commune de Verrettes, une localité où la pratique de payer pour une fille dès son enfance existe (Lebrun, 2019). Comme expliqué antérieurement, il s'agit d'une pratique où l'homme dépose un montant d'argent chez le parent d'une fille dès l'enfance afin que, quand son corps (pas l'âge de la majorité ni une certaine maturité) est prêt, il puisse la prendre comme concubine. Dans un article publié dans Le Nouvelliste sur le rapport du Fonds des Nations unies pour le développement (UNFPA) sur la situation de la population en 2020, Lefevre (2020) nous rapporte aussi le principe de « *6 pyès* » dans la pratique « Alantran » évoqué pour parler des pratiques dont sont victimes les femmes et les filles en Haïti. Il s'agit que l'exploiteur donne six

(6) meubles ou six (6) articles de grande valeur à la famille de l'adolescente qui deviendra sa concubine.

Par ailleurs, dans la culture haïtienne, il y a un dicton populaire haïtien qui dit *de mèg pa fri* (une expression créole qui veut dire littéralement que deux pauvres ne devraient pas se mettre en couple, au risque de perpétuer la misère). Ainsi, assez souvent, il existait des relations et des mariages pas tout à fait consentis par les conjoints ou par la femme. Cette dernière, par suite des pressions familiales, se trouve assez souvent obligée de faire un choix qui ne correspond pas à ses attentes et à ses sentiments. Ce choix imposé par les parents découle de la vision sociétale selon laquelle le gendre doit non seulement répondre au besoin de son foyer, mais aussi aider sa belle-famille.

### **3.3.3- Exploitation de mineures dans la pornographie infantile**

En 2018, un scandale a éclaté sur les côtes des Arcadins (zone côtière, commune de Montrouis, en Haïti) où le commissaire du gouvernement d'alors a procédé à l'arrestation de quelques trafiquants qui ont gardé dans une chambre de cet hôtel côtière, des jeunes filles mineures pour le montage de films pornographiques. Cette situation n'est pas isolée, car en Haïti, on a arrêté en avril 2019 un homme d'origine allemande qui était condamné, au début du mois d'avril de cette même année, à Puerto Plata en République Dominicaine, à 20 ans de prison pour utilisation, production, diffusion, vente, acquisition et possession intentionnelle de pornographie infantine (IciHaïti, 2019). Il est important de se rappeler aussi la déclaration de cette sergente canadienne, Lana Prosper, qui a expliqué à la Presse canadienne sa découverte des maisons de passage d'enfants haïtiens tout près de la frontière lors d'une enquête. Selon elle, ces enfants sont enlevés pour être transférés de l'autre côté de l'île (en République Dominicaine) pour devenir des esclaves sexuels (Radio-Canada, 2010). François (2015) a aussi évoqué les dénonciations faites sur des soi-disant orphelinats ou maisons d'accueil d'enfants pauvres et les actions faites au couvert des missions de paix en Haïti,

pour le trafic d'enfants haïtiens. Le caractère clandestin de ces actions ne facilite pas l'accès aux informations pour savoir exactement si ces enfants sont exploités dans la pornographie infantile ou dans la prostitution.

### **3.3.4- L'exploitation des mineures dans la prostitution**

La prostitution, selon la législation d'un pays, peut être un acte légal ou non. Cependant, quand il s'agit de mineures (peu importe la législation) ou l'acte fait sous contrainte ou au profit d'une tierce personne, il est réprimé par la loi, et même considéré comme un crime, dans certains pays et selon les Nations-Unies (source). Par ailleurs, quand il s'agit de la pratique clandestine, souvent, des victimes échappent au contrôle des instances protectrices et punitives en ce qui a trait aux criminels.

En Haïti, la prostitution n'est pas une pratique légale, mais cela n'empêche pas qu'on croise les travailleuses de sexe au coin de rue au vu et au su de tout le monde. Les maisons de travailleuses de sexe sont connues. La prostitution n'est pas non plus punie à aucun article du Code pénal haïtien, mais le proxénétisme oui (Gabriel, 2020), bien que quelques analystes relèvent des manques dans la formulation des articles consacrés à cet effet dans le nouveau Code pénal (Isma, 2020). Et aucune mesure n'est mise en place pour la vérification de l'âge des travailleuses de sexe. Ce qui fait que des mineures peuvent y être impliquées. En tant qu'Haïtienne, j'ai été moi-même témoin de la déclaration d'une représentante élue de sa localité, en Haïti, qui nous disait que les jeunes filles que nous avons remarquées dans cette maison de prostitution tout près de la frontière sont pour la plupart des moins de 18 ans. Bien qu'elle nous dit que celles-ci cachent leurs vrais âges, mais il est impossible de valider ces informations. En 2018, Lalime a publié dans les pages du journal *Le Nouvelliste* un article sur un documentaire réalisé par une cinéaste montréalaise sur la situation de mineures haïtiennes victimes de proxénétisme en République Dominicaine et qui



étaient obligées de se prostituer afin de prendre soin de son bébé. Girard (2017) brosse un portrait de l'exploitation sexuelle, de mineures haïtiennes âgées de 9 à 17 ans en République Dominicaine à Sosua, par des touristes canadiens, américains et européens. Ces jeunes filles proviennent de familles pauvres haïtiennes qui ont migré vers la République Dominicaine, après le séisme du 12 janvier 2010, à la recherche de meilleures conditions de vie.

Selon Michel (2018), la non-règlementation de la prostitution ouvre la voie au trafic d'êtres humains, qui inclut l'exploitation sexuelle (comprenant le proxénétisme), la propagation des maladies sexuellement transmissibles et les agressions sexuelles. Mais, s'agissant de mineures exploitées dans la prostitution, plus d'actions visant la protection de ces dernières sur toutes ses formes sont nécessaires.

### **3.3.5 -Conséquences de l'exploitation sexuelle**

L'exploitation sexuelle peut entraîner plusieurs conséquences sur les victimes et leurs proches. Du côté des personnes mineures, elle peut engendrer entre autres des conséquences du point de vue relationnel (gouvernement du Québec, 2021) comme une perte de confiance, particulièrement envers les adultes et des difficultés à entretenir des relations affectives, le développement de comportements sexuels problématiques. Ces jeunes sont plus nombreux à souffrir de problème de santé mentale. Du point de vue psychologique, l'exploitation sexuelle peut causer la perte d'estime de soi, la présence d'un fort sentiment de culpabilité ou de honte ainsi qu'un mépris pour leur corps. De plus, en ce qui a trait aux conséquences physiques, les victimes sont très à risque de contracter les infections sexuellement transmissibles et autres problèmes de santé, en plus des grossesses non désirées. Des problèmes de consommation peuvent être fréquents chez les victimes, vu que l'utilisation de la drogue est un moyen utilisé par les criminels afin d'avoir un contrôle total de leurs victimes. L'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie sont considérées

comme des violations graves des droits de la personne et du droit fondamental de l'enfant à une éducation et un développement, selon l'Union européenne (Wattier, 2006).

En Haïti, en plus des conséquences citées plus haut, l'exploitation sexuelle est porteuse d'effets néfastes sur la vie des femmes et jeunes filles. Ils affectent leur vie et leur relation avec les membres de leur communauté. Selon le rapport de l'enquête « Lutter pour survivre » menée par le *Center for Gender and Refugee Studies* (2012) à la demande de l'organisme haïtien *Komisyon Fanm viktim pou viktim* (KOFAVIV)<sup>5</sup>, s'engager dans le sexe de survie met les femmes et les filles dans des positions dangereuses et vulnérables et augmente les chances de faire face à quelqu'un qui est prêt à imposer des rapports sexuels non désirés et/ou de les soumettre à d'autres formes de violence physique. Durant cette enquête, beaucoup de femmes et filles ont déclaré avoir contracté des infections ou être tombées enceintes à la suite de ces relations sexuelles. Parmi celles qui deviennent enceintes, certaines parviennent à avorter illégalement (vu que l'avortement est illégal en Haïti), d'autres portent le bébé à terme. Dans les deux cas, les mères sont exposées à un nombre de risques pour leur santé et de rejets de la société parce qu'être prostituée en Haïti est vue comme un très mauvais métier, immoral et honteux. De plus, étant donné le genre, l'âge et les inégalités économiques, la capacité des femmes et des filles à négocier l'utilisation du préservatif est souvent compromise et peut conduire à des taux élevés de VIH/SIDA, selon le rapport de l'enquête "lutter pour survivre" (CGRS, 2012).

En somme, ce tableau, dressé sur le contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle en Haïti, nous a permis de comprendre des éléments historiques et sociaux à considérer en analysant le problème de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti. Les différentes formes d'exploitation

---

<sup>5</sup> *Komisyon Fanm Viktim Pou Viktim* (Commission des Femmes Victimes pour les Victimes).

étudiées ont révélé qu'à la source, il se pose une situation de précarité qui alimente l'exploitation sexuelle des mineures que ce soit dans les relations sexuelles en échange de bonnes notes à l'école, dans les relations de couples forcées, dans la pornographie ou dans la prostitution. Étant un problème social, car il touche la question de droit de la personne et la protection des mineures dans une société, un pays donné, il va de soi de porter un regard sur les prévisions légales pour pallier cette anomalie. Ce qui nous permettra aussi de voir au regard des politiques sociales quelles actions ont été menées de façon à éduquer et sensibiliser la population sur ces enjeux et du coup protéger les potentielles victimes et les survivantes d'exploitation sexuelle, dans le chapitre suivant.

## **Chapitre 4 - Analyse sociolégislative et mise en application des lois et politiques sociales**

Les actions juridiques et les initiatives de mise en application de la loi et des politiques sociales se font à plusieurs niveaux pour lutter contre ce phénomène. Elles se font au niveau national, régional, international comme le suggère la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée<sup>6</sup> (ONUDC, 2004) qui fait partie des outils-cadres et guides pour la lutte et le partenariat mondial contre les crimes organisés. Dans le cadre légal international, des documents de références contribuent à aider les pays et les communautés internationales à agir pour freiner ce phénomène de l'exploitation sexuelle des mineures. En ce sens, ce chapitre sera axé sur les prévisions légales et les actions en matière de politiques sociales visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineures. De ce fait, nous analyserons le cadre légal international appuyant la lutte contre l'exploitation sexuelle, les prévisions légales nationales, puis les initiatives étatiques et non étatiques dans la lutte contre l'exploitation sexuelle.

### **4.1- Le cadre légal international appuyant la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineures**

En tant que membre des Nations unies, le 19 avril 2011, Haïti a ratifié le protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Nations-Unies, S.D.<sup>7</sup>) qui relate l'exploitation sexuelle comme l'une des formes

---

<sup>6</sup> Elle désigne des crimes organisés qui impliquent au moins deux pays. L'expression « groupe criminel organisé » désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel (art. 2, a)

<sup>7</sup> Consulté en ligne le 12 février 2023

d'exploitation qui relève de la finalité de la traite des personnes. De plus, la loi type contre la traite des personnes, élaborée en 2010, a pu permettre aux dirigeants haïtiens d'avoir un guide qui a donné lieu à la loi sur la lutte contre la traite des personnes en 2014 en Haïti. Cette loi type constitue aussi un apport dans la prévention contre l'exploitation sexuelle, particulièrement des mineures.

Le 19 avril 2011, Haïti a ratifié le protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air (Nations-Unies, S. D<sup>8</sup>) qui est aussi un outil pouvant contribuer à la lutte contre l'exploitation sexuelle particulièrement des mineures. Car, le trafic illicite de migrants peut se transformer en viol, violence physique, exploitation de la force de travail et surtout l'exploitation sexuelle à n'importe quel moment du processus de la traversée vu son caractère clandestin et qu'il est opéré par des groupes de criminels.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ratifiée par Haïti le 23 décembre 1994 est l'un des documents juridiques de base sur lequel s'appuyer pour mener la lutte pour le respect des droits et de la protection des mineures, ainsi que le protocole facultatif à ladite convention, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 mai 2000, ratifiés par Haïti le 12 septembre 2014. Ce protocole est entré en vigueur le 9 octobre 2014 (Mémorial # 211, 2014). En ce qui concerne cette problématique de l'exploitation sexuelle, l'article 36 de ladite convention stipule que tout enfant a le droit d'être protégé contre toutes formes d'exploitation. Donc, il impute la responsabilité au gouvernement qui doit faire la promotion et mettre des mesures visant la protection et le respect des droits des mineures à ne pas être exploitées sexuellement et sous quelle que soit l'autre forme. À cela s'ajoute la convention de l'OIT 182 concernant

---

<sup>8</sup> Consulté en ligne le 12 février 2023

l'élimination des pires formes du travail de l'enfant qui visent la protection des enfants (moins de 18 ans) contre toutes les formes de travail incompatibles avec leurs âges et leur plein développement et épanouissement.

En tant que pays signataire et ratifiant ces documents faisant partie du cadre légal international, Haïti a pour obligation de mettre en place des mesures visant à rendre effectif la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineures et renforcer leur protection. Ainsi, il s'avère important d'analyser les prévisions légales nationales visant la lutte contre ce phénomène ainsi que les actions mises en place pour rendre effective cette lutte et protéger ces droits des enfants stipulés dans la convention relative aux droits de l'enfant.

## **4.2- Les prévisions légales nationales en matière de luttes contre l'exploitation sexuelle**

En matière d'exploitation sexuelle qui touche les jeunes filles mineures, le droit haïtien demeure flou (Gallié et Marcellus, 2013). Néanmoins, Haïti comme membre ratifiant, le 12 mars 2009, le protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, a mis en place des instruments visant à lutter contre ce phénomène qui incluent certaines formes d'exploitation sexuelle dont peut être victime toute personne y compris les mineures. Cependant, nous ne retrouvons pas dans la littérature législative en Haïti des textes de loi visant spécifiquement la lutte contre l'exploitation sexuelle. En revanche, certains outils importants du cadre légal haïtien<sup>9</sup> relatent des articles qui prévoient la protection des personnes ainsi que des enfants spécifiquement et des sanctions contre

---

<sup>9</sup> La constitution de 1987 amendée en 2011 (art. 16.2), la loi sur la traite des personnes de 2014, les prévisions dans le Code pénal haïtien (art. 278) et le décret du 6 juillet 2005 contre les agressions sexuelles, le plan national de lutte contre les violences envers les femmes, la loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes les formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants du 5 juin 2003 ; la loi sur la paternité, la maternité et la filiation, entre autres.

certaines actes de criminalité. La création du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes en 1994 a suscité, toutefois, des avancées significatives dans la lutte pour le respect des droits des femmes dont bénéficient les filles.

Voyons de plus près l'apport de certains documents légaux et juridiques dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti.

#### **4.2.1- L'apport de la constitution haïtienne, le Code pénal haïtien et le décret du 6 juillet 2005**

La constitution du 29 mars 1987 de la République d'Haïti, amendée le 9 mai 2011 et publiée dans le journal officiel du pays *Le Moniteur* au numéro 96 le 19 juin 2012, garantit les droits de toutes les personnes haïtiennes sans distinction de genre, dans ses articles 17, 17.1, 18, 19, 28, 31, 40, 183.2 et 276.2. En ce sens, pour lutter contre l'inégalité, plusieurs instruments légaux nationaux ont été élaborés découlant de la constitution et des instruments internationaux ratifiés et signés par Haïti. Cependant, le Code pénal haïtien qui a une grande importance dans les jugements et condamnations des criminels de l'exploitation sexuelle des mineures date de plus de 100 ans. Mais, avec la mouvance de la lutte féministe en Haïti et l'incitation d'autres secteurs de la vie nationale, un décret a été publié le 11 août 2005<sup>10</sup> en vue de corriger certaines sanctions discriminatoires qui étaient défavorables aux femmes dans ce code. Ce décret abroge tous les articles discriminatoires du Code pénal. En ce sens, l'article 6 de ce décret punit quiconque aura attenté aux mœurs en favorisant la débauche et la corruption de la jeunesse. Débauche et corruption ici impliquent la prostitution juvénile, qui est une forme d'exploitation sexuelle de mineures, et autres actes sexuels publics qui sont interdits et punis en Haïti. Bien que le décret et le Code pénal ne définissent pas

---

<sup>10</sup> Notes tirées du Plan national de lutte contre les violences envers les femmes : 2017-2027, janvier 2017. Page 55

l'exploitation ou ne mentionnent pas les formes d'exploitation sexuelle abordées dans cette recherche, des sanctions, néanmoins, sont prévues contre les agresseurs. Il faut, cependant, se rappeler aussi que le droit doit être clair. Si des prévisions en matière de lois et de sanctions ne sont pas claires sur un problème, il demeure un vide à combler. Car les jugements et les condamnations doivent être rendus sur la base de ce que prévoit la loi. Sinon, la décision reste à la discrétion du législateur ou la législatrice. Ce qui n'est pas du tout favorable à la victime, surtout si on est en présence d'un ou une juge corrompue.

Mis à part le cadre légal haïtien en matière de lutte contre les inégalités et surtout contre l'exploitation sexuelle de mineures qui est assez limité (et pas clair sur la définition et les caractéristiques de l'exploitation sexuelle des mineures), la mise sur pied de certaines structures a son apport dans la lutte contre les agressions à caractère sexuel. En ce sens, il s'avère important d'analyser les apports de la création du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes dans cette lutte.

#### **4.2.2- La création du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes et ses apports <sup>11</sup>**

Le ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) fut créé le 8 novembre 1994, par décret, puis par la loi du 26 janvier 1995, sous l'instigation des organismes féministes. Sa naissance coïncide avec la préparation de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, en septembre 1995. Il est l'organe central chargé de concevoir, de définir et de faire appliquer les politiques de l'État dans le domaine de la condition féminine. Il a trois attributions :

- 1) assurer la prise en compte des rapports sociaux de sexe dans l'action gouvernementale, 2)

---

<sup>11</sup> Notes tirées du Plan national de lutte contre les violences envers les femmes : 2017-2027, janvier 2017. Page 12-13



œuvrer à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes, 3) orienter la définition et l'exécution des politiques publiques équitables à l'échelle nationale. Mais il s'est doté de deux fonctions essentielles : 1) la défense et la promotion des droits des femmes axées sur des actions d'éducation des populations pour la promotion de comportements et d'attitudes non sexistes, et le renforcement du pouvoir des femmes par la mise en place des programmes et projets permettant aux femmes de prendre conscience des rapports sociaux de sexe et d'agir individuellement et collectivement et 2) la généralisation de l'analyse de genre qui donne l'opportunité d'établir réellement l'espace de partenariat intersectoriel au niveau de l'État et vise une action transversale auprès des ministères techniques pour la mise en place de politiques et programmes sectoriels qui tiennent compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes.

Dans cette mouvance, le ministère a suscité la publication de loi et décret ainsi que des décisions visant à promouvoir la lutte féministe comme le décret du 6 juillet 2005 sur les agressions sexuelles, abrogeant certains articles discriminatoires du Code pénal haïtien qui date de plus d'un siècle, publié dans le *Moniteur* (le journal officiel du pays) le 11 août 2005.

Les actions du MCFDF et d'autres personnes impliquées dans la défense des droits humains ont suscité la publication de la loi du 12 avril 2012 sur la paternité, la maternité et la filiation<sup>12</sup>, publiée le 4 juin 2014 dans le journal officiel du pays *Le moniteur*. Cette loi constitue un outil de lutte pour diminuer la vulnérabilité des familles monoparentales (l'une des caractéristiques des familles vivant dans la précarité en Haïti) dont la responsabilité repose souvent sur les mères. On peut aussi se référer à la politique d'égalité femmes-hommes 2014-2034 qui aide à lutter contre le patriarcat

---

<sup>12</sup> Une loi qui vise à responsabiliser les parents à l'égard des enfants.

qui est l'une des causes profondes expliquant le contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti.

Ce tour d'horizon permet de voir comment l'élaboration des politiques sociales de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles renforce la lutte pour l'égalité et surtout aide les femmes et les filles survivantes des agressions sexuelles, bien que l'exploitation sexuelle comme l'une des formes d'agressions sexuelles n'est pas traitée de façon spécifique. Ce manque de considération dans les prises de décisions et dans le cadre légal haïtien rend difficile l'accès à des statistiques sur le problème ainsi que sur les recherches et actions concrètes.

Dans son mandat d'élaborer et de proposer des politiques publiques relatives aux interventions auprès des femmes et des filles qui ont subi des violences de genre et d'œuvrer à la validation de ces politiques par les autorités étatiques concernées, la concertation a mis en branle plusieurs actions en vue de contrecarrer les agressions sexuelles et les violences faites aux femmes et aux filles. Citons, l'élaboration et la diffusion d'outils et de protocoles de prise en charge, les formations pour différents acteurs et actrices institutionnelles et de la société civile, les actions de plaidoyer pour l'adoption de nouvelles législations, les campagnes d'information/sensibilisation sur les VBG (Violences Basées sur le Genre), la production et la diffusion de données et de matériels éducatifs sur les VBG, les ateliers de réflexion et de formation interne, le colloque international pluridisciplinaire sur les politiques publiques VBG en janvier 2012, l'élaboration de politiques publiques, les plans nationaux contre les VBG depuis 2006 dont le plus récent, date de 2017<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Notes tirées du Plan national de lutte contre les violences envers les femmes : 2017-2027, janvier 2017. Page 19

#### **4.2.3- Le plan national de lutte contre les violences envers les femmes 2017-2027**

Dans ses principales réalisations, le MCFDF a procédé en 2008 à la création de la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes. Cette structure regroupe trois secteurs : des institutions étatiques, des organisations et des personnalités haïtiennes et collabore avec des partenaires internationaux. Dans son mandat d'élaborer et de proposer des politiques publiques relatives aux interventions auprès des femmes et des filles qui ont subi des violences de genre et d'œuvrer à la validation de ces politiques par les autorités étatiques concernées, la concertation a élaboré et publié le plan national de lutte contre les violences envers les femmes. Cependant, au regard des prévisions légales haïtiennes et des documents ratifiés par Haïti comme la CDE, ce plan ne porte pas une attention particulière aux actes d'exploitation sexuelle à proprement parler : qu'il s'agit de la prostitution forcée, des relations sexuelles en échange de notes à l'école ou d'utilisation non consentante de personnes ou de mineures dans la pornographie. Il se concentre sur les catégories et les formes de violence envers les femmes, vu la récurrence de la violence conjugale et le viol à l'égard des femmes et filles. Ce plan, composé de cinq axes, se base sur une typologie de violence qui frôle, un peu, certaines formes d'exploitation sexuelle comme le chantage, les menaces et l'intimidation et nomme certaines formes d'agression sexuelle, mais ne tient pas compte de façon effective de l'exploitation sexuelle et ses différentes formes (Concertation nationale, 2017). Ce qui aussi peut s'expliquer par la vision dont fait montre les personnes qui légifèrent concernant les formes d'exploitation sexuelle à travers le Code pénal ainsi que dans le décret du 6 juillet 2005 sur les agressions sexuelles.

#### **4.2.4- L'apport de la loi sur la lutte contre la traite des personnes**

Des données relatées sur les jeunes filles mineures victimes d'exploitation sexuelle, surtout dans la Grand'Anse du pays montre l'importance de mettre des balises pouvant appuyer la lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes en Haïti. Ainsi, considérant la constitution de 1987, les conventions, pactes et protocoles internationaux signés par Haïti, une loi sur la traite des personnes est publiée dans le journal officiel du pays le 2 juin 2014. Au regard de cette loi et de la convention contre la criminalité transnationale organisée, la traite des personnes constitue un crime qui a pour but d'exploiter les victimes sous diverses formes, y compris l'exploitation sexuelle. À travers la définition de l'exploitation sexuelle de cette Convention reprise par les personnes qui légifèrent dans l'élaboration de cette loi, plusieurs formes d'exploitation sexuelle y sont mentionnées (l'exploitation de la prostitution d'autrui ou le proxénétisme, la prostitution forcée, la pornographie, le mariage forcé à des fins d'exploitation qui inclut des mineures comme des adultes). Cependant, vu l'ampleur du problème de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti, un regard particulier est nécessaire que ce soit en matière de prévisions légales ou dans l'élaboration de programme visant la sensibilisation des communautés.

Ainsi, cette loi présente des stratégies de prévention, de protection et de coordination entre les acteurs et actrices et les instances pour lutter contre la traite des personnes de façon générale. De plus, elle prévoit dans la section 2 du chapitre 2 une assistance spéciale aux enfants (personnes de moins de 18 ans), mais ne considère pas les besoins particuliers des victimes d'exploitation sexuelle.

En juillet 2021, avec l'appui de quelques partenaires des organisations non gouvernementales et agences des Nations Unies en Haïti, le comité national de lutte contre la traite des personnes a élaboré et présenté aux différentes personnes intervenant sur la problématique de la traite des

personnes un manuel d'intervention auprès des victimes. Ce document intitulé Procédures opérationnelles standard pour l'identification et l'accompagnement des victimes de la traite des personnes (CNLTP [contre la traite des personnes], 2021), constitue un guide pour les partenaires intervenant dans le domaine de la traite des personnes — tant au niveau de l'État que de la société civile — dans l'identification, l'accompagnement et la protection des victimes. Il décrit les procédures appropriées, les rôles et la fonction des institutions et acteurs et actrices dans les quatre secteurs-clés de la lutte contre la traite : « santé et appui psychosocial », « assistance légale et juridique », « sécurité » et « réintégration » (CNLTP, 2021). Ce document guide permettra de bien cadrer les interventions et de bien cibler les besoins et les services existant pour une meilleure prise en charge des victimes, surtout les mineures victimes d'exploitation sexuelle.

Bien que le Code pénal haïtien, le décret du 6 juillet 2005 ainsi que la loi sur la traite des personnes prévoient des sanctions contre quelques formes d'exploitation sexuelle des mineures, la violence envers les enfants (physiquement surtout) est tolérée au sein de la société. On peut comprendre que la cause des enfants en matière de violence n'est pas une priorité dans les luttes sociétales. À titre d'exemple, il y a vingt ans qu'une loi contre les châtiments corporels à l'égard des enfants est votée (10 septembre 2001), mais la plupart des maisons et institutions scolaires en font toujours usage. De plus dans les familles, les enfants, surtout ceux en domesticité, continuent de vivre cette forme de maltraitance (Dorcé, 2011 ; Frazil, 2020), ainsi que l'exploitation sexuelle.

### **4.3- Les initiatives des organismes étatiques et non étatiques**

L'élaboration des politiques publiques et sociales relève du gouvernement, mais la mise en œuvre de ces politiques implique divers organismes acteurs de la société civile. Avec les luttes féministes en Haïti après la dictature de Duvalier en 1986, plusieurs structures sont créées en vue de supporter les victimes/survivantes. Grâce à ces nouvelles structures, les actions se sont multipliées et les

partenariats renforcés. Bien qu'on ne retrouve pas de structures particulières visant les survivantes d'exploitation sexuelle, certaines maisons d'hébergement et organismes contribuent à la sensibilisation, la conscientisation, la lutte pour l'égalité, mais surtout la prise en charge des survivantes de violence sexuelle et physique de façon générale. On peut citer, entre autres : les maisons sûres qui accueillent des femmes et des filles comme Òganizasyon Fanm Vanyan An Aksyon<sup>14</sup> (OFAVA), une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence à Port-au-Prince, créée depuis le 28 mars 2008 ; la Komisyon Fanm Viktim pou Viktim<sup>15</sup> (KOFVIV), un centre créé le 8 mars 2004, qui offre l'hébergement et autres formes de soutien aux femmes et filles victimes d'acte de violence à Port-au-Prince ; la Plateforme Genre du Nord'Est, qui regroupe plusieurs organisations de femmes dans tout le département du Nord'Est d'Haïti et qui est munie d'un espace d'hébergement pour femmes dans ses locaux. Ces organismes ne ciblent pas spécifiquement les victimes d'exploitation sexuelle, mais à travers des projets qui cadrent avec la lutte pour l'égalité et la protection des filles et des femmes, des activités de sensibilisation de masse sont réalisées dans les communautés durant les jours de célébration d'événement international et national (8 mars, 3 avril, 25 novembre, 10 décembre). Ces activités initiées par le MCFDF, des organismes féministes et des organisations internationales et agences des Nations-Unies tournent autour de la problématique de la violence et le respect des droits des femmes et des filles. Des projets de renforcement de capacités des actrices et acteurs de la justice ont aussi un apport considérable dans la compréhension de la violence, la traite des personnes et l'exploitation sexuelle. On peut citer l'apport du Chapitre haïtien de l'association internationale des femmes juges (CHAI FEJ) qui visait à former les juges de paix de toutes les circonscriptions du pays ainsi que les commissaires du gouvernement sur la traite des personnes (Dalzon, 2019) vu qu'ils jouent

---

<sup>14</sup> Pourrait se traduire littéralement par Organisation des femmes battantes en action.

<sup>15</sup> Pourrait se traduire littéralement par Commission des femmes victimes pour les victimes.

un rôle essentiel dans le traitement des cas criminels comme l'exploitation sexuelle. Ces actions menées par des organismes de la société civile sont de grandes contributions. En revanche, un problème social qui touche une catégorie spécifique d'une population ne saurait être résolu par des actions isolées de certains organismes. Sans un programme du gouvernement et des prévisions légales spécifiques, on ne peut s'attendre au changement souhaité.

Bien qu'à ma connaissance il n'existe pas d'organisations de la société civile qui interviennent sur la problématique spécifique de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti et les recherches montrent qu'il existe un vide juridique sur la question, certaines organisations féministes et mixtes contribuent néanmoins à agir et à faire le plaidoyer pour des actions concrètes auprès des survivantes et la mise en place de structure visant à contrecarrer ce phénomène. Cette section vise à souligner l'apport de ces organismes.

#### **4.3.1- La mise sur pied d'organismes féministes et mixtes**

Plusieurs organisations ont été créées dans tout le pays en vue de mener une lutte effective contre les violences engendrées par le patriarcat qui gangrène les relations entre les femmes et les hommes. Certaines d'entre elles se penchent un peu plus sur la protection des enfants, d'autres sur le renforcement et la valorisation des capacités des enfants, filles et femmes. Entre plusieurs autres, on peut citer : La Solidarite Fanm Ayisyèn<sup>16</sup> (SOFA), qui est une organisation féministe à caractère revendicatif de promotion et de défense des droits des femmes fondées le 22 février 1986 après la fin de la dictature du même mois de cette année. Elle regroupe des paysannes, des femmes vivant dans des quartiers populaires et des femmes professionnelles. Le 25 novembre 1987, elle fut la première organisation à introduire la lutte contre les violences à l'égard des femmes dans ses

---

<sup>16</sup> Peut se traduire littéralement par : Solidarité des femmes haïtiennes

objectifs. La SOFA se donne pour mission de lutter pour que les femmes haïtiennes soient affranchies de la subordination, de la domination, de l'exclusion et de l'exploitation. Cette lutte est étroitement liée à celle de la libération de la société haïtienne, tout entière. Elle a à son actif plusieurs réalisations tant dans le renforcement des capacités des femmes, la formation des hommes engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre, l'accompagnement des femmes et filles survivantes de diverses formes de violences et agressions sexuelles, la santé reproductrice, l'apprentissage de métier pour les survivantes en vue de démystifier la féminisation de la pauvreté (ce qui permet aux femmes et filles d'agir sur la précarité dans laquelle elles vivent), ainsi que des recherches et publications de rapports d'enquêtes.

La SOFA a publié un rapport d'enquête mené le 28 décembre 2021 sur les cas de mineures âgées entre 13 à 17 ans enceintes dans la commune de Beaumont (dans le département de la Grand'Anse : Sud'Ouest d'Haïti). Dans ce rapport, elle a fait état de l'impunité qui règne dans la commune en connivence avec le directeur de l'école où la majorité des filles enceintes recevaient leur pain de l'instruction. À travers son centre Douvanjou, la SOFA a mené plusieurs activités visant à aider ces filles survivantes. Les intervenantes du centre ont offert un accompagnement aux filles, des suivis prénataux, l'appui psychologique à travers des groupes d'entraide et ont profité de ces groupes pour éduquer les filles sur leurs droits, les violences et les abus sexuels, la planification familiale et la protection contre les infections transmises sexuellement (IST) et les grossesses non désirées (SOFA, 2021). Ces activités contribuent à éduquer et outiller les filles afin d'être moins exposées à l'exploitation sexuelle.

La création de l'IDETTE en 2005 s'inscrivait dans une initiative de lutte contre la traite des enfants dans le département de la Grand'Anse (Sud'Ouest d'Haïti) par la PADF pour mobiliser tous les acteurs et actrices de la société civile en vue de créer une alliance autour des préoccupations de



protection et de promotion des droits de l'enfant. Aujourd'hui, vu l'évolution de l'ampleur de la violation des droits et de violences faites aux enfants dans la Grand'Anse, l'IDETTE a décidé du côté de l'Institut de Bien-Être social et de Recherche (IBESR) d'orienter ses activités vers : 1) la prévention et la protection des enfants contre la traite et toute autre forme d'exploitation et d'abus, 2) l'intensification des efforts communaux et départementaux pour une meilleure coordination des interventions relatives à la protection des enfants et des familles, 3) l'autonomisation financière des familles vulnérables ayant des enfants à risque et/ou victimes d'exploitation, d'abus, de séparation familiale.

L'organisme a mené une enquête en 2021 sur les cas de violence sexuelle dans le département de la Grand'Anse, particulièrement les cas de viol et d'exploitation sexuelle. Cette enquête a révélé l'implication du directeur départemental de l'éducation nationale, et du fils d'un juge, entre autres dans la grossesse et le viol à l'encontre de 74 jeunes filles mineures dans le département (SOFA, 2021). Le 23 janvier 2023, l'organisme a publié un rapport qui fait état de la montée des cas de viol dont 131 mineures en 2022, l'impunité au niveau de la justice à l'égard des actes de violence sexuelle sur mineures et femmes adultes, ainsi que la libération de 50 présumés agresseurs sans l'examen du juge d'instruction<sup>17</sup>. Mis à part les dénonciations des actes de violations de droits de la personne et les crimes sexuels, l'IDETTE travaille de concert avec des instances étatiques comme le MCFDF, l'IBESR, la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) pour l'amélioration des conditions de prise en charge des survivantes. L'organisme apporte un soutien psychologique aux survivantes de violences sexuelles (viol, abus

---

<sup>17</sup> Le juge d'instruction est un magistrat du siège chargé des enquêtes judiciaires dans les affaires pénales les plus graves ou les plus complexes.

et exploitation sexuelle) et le référencement des cas de viol suivi de grossesse auprès des centres de services à Jérémie, le chef-lieu du département de la Grand'Anse.

La Fondation Toya existe depuis plus de 14 ans avec pour mission de travailler à la promotion du leadership des filles et des jeunes femmes par le renforcement de capacité, l'appui psychosocial, la défense des droits et le développement personnel afin qu'elles puissent identifier leurs potentiels, l'utiliser pour leur épanouissement personnel et celui de leur communauté. Avec pour objectif principal de contribuer au développement socio-économique et culturel d'Haïti par le renforcement et la promotion du leadership des filles et des femmes, la Fondation Toya intervient à travers des formations, des activités d'appui psychosocial, de développement personnel, de santé sexuelle et reproduction, la protection et la promotion des droits à l'entrepreneuriat. Pour ce faire, elle offre des services d'appui psychosocial, de formation, de *mentorship* et de *coaching*, elle dispose d'une bibliothèque (consultation sur place et prêts d'ouvrages), fait le référencement des cas selon leur besoin, et a mis sur pied des clubs de lecture pour filles de 8 à 15 ans et club pour jeunes femmes de 16 à 30 ans. L'objectif de la bibliothèque consiste à amener les enfants et jeunes (filles et garçons) particulièrement les filles à s'intéresser très tôt aux livres et à la lecture.

Kay Fanm<sup>18</sup> est une organisation haïtienne de promotion et de défense des droits des femmes fondée le 13 juillet 1984. Elle est la première maison d'hébergement pour femmes et filles violentées de l'histoire du pays.

Fanm Decide<sup>19</sup> existe dans le sud-est du pays depuis le 22 mars 1989 et son objectif est de faire connaître les droits et les valeurs des femmes et les faire respecter dans la société.

---

<sup>18</sup> Le nom d'un organisme féministe qui pourrait se traduire littéralement par *Maison des femmes*.

<sup>19</sup> Le nom de l'organisme féministe qui pourrait se traduire littéralement par *Des femmes qui décident*.

L'organisme se donne pour mission d'œuvrer au changement de la condition féminine haïtienne et contribuer, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile, à transformer la situation du pays. L'organisation intervient principalement dans quatre (4) domaines : formation et sensibilisation ; prise en charge des femmes et filles victimes de violences ; plaidoyer ; et activités génératrices de revenus.

Toutes ces organisations présentées, parmi tant d'autres, travaillent contre le patriarcat et les systèmes qui perpétuent les pratiques d'inégalités pour garder les femmes et les jeunes filles mineures sous une domination et une vie précaire dépendante. Elles nous intéressent particulièrement vu l'accessibilité aux informations sur leurs activités ainsi que leur connaissance au sein de la population haïtienne comme actrices. De plus, leurs actions visent globalement à contrer la violence/les agressions sexuelles à l'égard des femmes et des filles. Cependant, le répertoire a permis de comprendre qu'il n'existe pas d'organisme ou centre intervenant, spécifiquement, sur l'exploitation sexuelle des mineures. Mais, les actions entreprises par ces organismes et centres constituent des atouts pour continuer la lutte contre les agressions sexuelles à l'égard des filles et des femmes, particulièrement l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures qui vivent dans la précarité. En revanche, dans toute cette mobilisation et ces actions, il demeure un vide institutionnel et juridique en matière de lutte contre cette problématique. Ce qui démontre l'importance particulière de formuler des recommandations pour une prise en compte au niveau légal et social de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti.

## **Chapitre 5 - Recommandations**

Le bilan des connaissances réalisé dans ce mémoire théorique a permis de dégager des recommandations des scientifiques et des organismes participant dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et l'exploitation des mineures particulièrement. Vu le manque d'accès aux recherches sur la problématique de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti, les recommandations prendront en compte des recherches connexes sur le sujet de notre étude. De plus, l'analyse du problème et de quelques actions menées à ce jour a permis à l'auteure de formuler certaines recommandations pertinentes pour la lutte globale contre l'exploitation sexuelle des mineures en situation de précarité en Haïti.

### **5.1- Recommandations des personnes chercheuses**

*Les agressions sexuelles (que ce soient des abus ou exploitations sexuelles) à l'égard des enfants ont toujours existé dans les différentes sociétés. Leur détection et leur reconnaissance entrent dans le cadre d'un processus plus global de prise en charge multidisciplinaire adaptée afin de permettre à ces enfants de surmonter ce traumatisme et de prévenir les complications ultérieures. Bourgoou et coll. 2020.*

Cette citation de Bourgoou et coll. (2020) lance un appel pour une plus grande considération et des actions concrètes qui tiennent compte de la complexité du problème tout en tenant compte de diverses sources d'oppressions dont subissent les victimes. Aussi, il est important d'agir à tous les niveaux afin de permettre aux survivantes de surmonter les effets de tels actes, mais aussi mener des actions qui visent au changement structurel et social.

À cet égard, Vaillancourt-Morel (2016) met l'accent sur l'importance pour les survivantes d'avoir accès aux services psychologiques spécialisés en difficultés sexorelationnelles puisque les

séquelles sont complexes et durables. Puisque ces personnes survivantes ont tendance à développer des comportements sexuels à risque selon CDC et INURED (2014).

Il importe de prendre en considération le fait que certaines jeunes filles survivantes d'exploitation sexuelle, et qui vivent dans la précarité, se sont créées une perspective qui échappe parfois aux réflexions scientifiques (Girard, 2017). Cette perspective leur permet d'échapper à une autre forme de violence familiale existant dans la réalité des familles précaires en Haïti, selon Girard (2017) et leur permet de créer leurs stratégies de survie et d'indépendance (Ricard-Gay, 2015). Ces jeunes filles devenant des pourvoyeuses pour le reste de la famille échappent aux regards méprisants, aux châtiments corporels qu'infligent la plupart des parents haïtiens pour les fautes et les désobéissances et aux violences sexuelles subies au sein même de la famille. Girard (2017) souligne l'importance de tenir compte de la division genrée, générationnelle et économique qui prévaut dans la plupart des familles précaires haïtiennes. D'où des analyses intersectionnelles de l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures en Haïti et des interventions guidées par une approche féministe intersectionnelle.

Bien que l'accès aux données scientifiques sur l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti ne soit pas trop accessible, Ricard-Gay (2015) propose que la dimension genre soit plus présente dans les recherches, du fait que les garçons sont souvent mis à l'écart dans ces recherches. Selon elle, ils constituent un groupe de victime souvent silencieux et marginalisé dans les recherches.

Louis (2005) qui a basé sa thèse sur la compréhension de la socialisation des filles et des garçons dans la société haïtienne fait appel à une politique éducative qui vise à faire face à la socialisation différenciée des filles et des garçons et qui pèse beaucoup dans la construction sociale des différences genrées entre hommes et femmes. Cette politique éducative viserait les deux grands milieux de socialisation qui sont la famille et l'école, en développant les mêmes habiletés

sociocognitives et socioaffectives chez les filles comme chez les garçons et tenir compte des traits culturels pour apporter des changements dans la société dans le domaine des perceptions, des représentations, des traitements différenciés selon le sexe (Louis, 2005). Cénat et coll. (2022) rejoint cette idée, car selon lui les programmes doivent mettre l'accent sur l'éducation et le changement de comportement, en particulier. De plus, selon l'IHSI et l'USAID (2014), les écoles constituent un excellent canal pour transférer aux enfants toutes les capacités dont ils ont besoin pour se protéger contre la violence tant en milieu scolaire que dans d'autres circonstances. Cénat et coll. (2022) dans ses recommandations soulève aussi l'importance de former les éducateurs et éducatrices pour les pairs afin de promouvoir des relations de couple saines, non violentes et égalitaires.

Vu qu'il a été démontré dans cette étude que la précarité des familles joue un rôle pesant dans l'exposition des jeunes filles mineures à l'exploitation en Haïti, Gallié et Marcellus (2013) plaident en faveur de renforcement des perspectives de développement économique pour les familles à faibles revenus. De cette manière, il convient de les équiper avec les outils et connexions nécessaires pour prévenir l'exploitation infantile en visant, spécifiquement, les mères au foyer ou les *enfants-chefs de famille*<sup>20</sup>.

## **5.2- Recommandations des organismes en Haïti**

Dans le cadre de cette étude, le corpus de données répertorié sur les organismes intervenant sur la problématique de l'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures permet de comprendre d'une part qu'il n'existe pas beaucoup de structure ciblant spécifiquement cette population dans le

---

<sup>20</sup> Expression utilisée pour désigner des personnes mineures qui jouent le rôle de mères ou pères de familles face à leurs propres enfants ou au reste de leur fratrie. Ce sont parfois des adolescentes-mères ou des personnes adolescentes orphelines.

besoin. D'autre part, le corpus d'étude recensé démontre un manque important à combler dans la littérature sur le sujet. Certains organismes, qui luttent contre des problèmes connexes, interviennent sur certains cas et situations particulières et formulent des recommandations en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle des mineures. Ce qui suit présente quatre grandes recommandations issues d'une analyse transversale du corpus de données présentées. Les recommandations ont été dégagées à partir des données collectées. Elles proviennent de ces quatre organismes cités plus haut dans l'étude : la SOFA, l'IDETTE, le POHDH et la KOFAVIV, car ils présentent des recommandations spécifiquement liées à notre objet d'étude.

Dans son rapport sur les cas de mineures enceintes dans le département de la Grand-Anse en Haïti qui sont victimes d'abus et d'exploitation sexuelle, la SOFA exige un ensemble de mesures telles que : le renforcement de l'appareil judiciaire dans la commune de Beaumont afin de protéger les femmes et les filles contre les violences de toutes formes ; la mise en place de structures adéquates, via le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, permettant de protéger les écolières contre toute forme de violence, d'assurer leur éducation sexuelle et de les informer davantage sur leurs droits. Et également, la SOFA exige que l'enquête judiciaire sur l'Affaire de Beaumont (le cas des 60 mineures enceintes dans les écoles à Beaumont en 2020) soit menée afin que les coupables puissent être jugés selon la loi.

Face aux diverses formes de violences à l'encontre des femmes et filles, IDETTE en tant qu'organisation spécialisée dans le domaine appelle à ce que les personnes travaillant au niveau étatique et non étatique dans la Grand'Anse s'impliquent davantage, en faisant de la lutte contre les violences faites aux femmes et filles une priorité systématique dans une politique intégrée impliquant tous les niveaux de pouvoir en collaboration étroite avec les organisations féminines

de terrain de façon à changer en profondeur les pratiques et adapter au mieux les moyens disponibles. Elle recommande de mener des activités de :

- Formation pour les acteurs et actrices judiciaires ;
- Plaidoyer pour le Bureau d'assistance légal (BAL) ;
- Mise en place d'un mécanisme de prise en charge holistique intégré multisectoriel des survivantes au sein des communautés, et renforcer les mécanismes de référencement et contre référencement entre prestataires locaux dans l'objectif de renforcer le pouvoir et la résilience des survivantes, des parents des survivantes mineures et des communautés.
- Accroître les capacités du Gouvernement (IBESR, MCFDF, Brigade de Protection des Mineurs, Office de Protection du Citoyen) à coordonner la lutte contre les Violences basées sur le Genre dans sa globalité, notamment à travers la mise en place d'un cadre de concertation, des outils de collecte de données standardisées permettant une analyse approfondie des problèmes, des besoins et des réponses apportées tout en formulant des stratégies pertinentes et de les adapter aux circonstances particulières.

La plateforme des organisations haïtiennes des droits de la personne (POHDH) de concert avec le collectif haïtien défendant les droits des enfants démunis (Fondation Zanmi Timoun) ont rédigé un rapport alternatif sur la mise en application de la convention relative aux droits de l'enfant en Haïti en 2015 où ils ont fait mention de la défaillance de l'application des législations relatives aux agressions sexuelles contre les enfants. Ils citent des cas d'agression sexuelle contre mineures qui restent sans résolution ou pour lesquels les auteurs reçoivent une peine légère, ou des cas qui demeurent en cours d'instructions pendant plusieurs années ou renvoyés sans être jugés. En ce



sens, ces deux structures ont formulé les recommandations suivantes, en vue de pallier ce problème au niveau de la justice :

- L'État devrait s'assurer que les législations relatives aux agressions sexuelles contre des mineures soient appliquées de manière cohérente et que les magistrats suivent les directives prévues par la législation dans leur verdict.

– L'État haïtien devrait inclure dans ses rapports périodiques non seulement une énumération des textes législatifs relatifs aux traitements juridiques des cas d'agressions sexuelles contre les personnes mineures, mais aussi des données concrètes sur la mise en application des dites législations dans des cas portés devant les tribunaux.

Dans un rapport sur l'exploitation sexuelle des femmes et des filles déplacées à Port-au-Prince, réalisé sur demande de la KOFAVIV en 2015, les recommandations suivantes ont été formulées en vue d'agir sur les situations qui vulnérabilisent les filles et les femmes :

-Il est important de répondre aux besoins immédiats des personnes pauvres et en situation de vulnérabilité (satisfaction des besoins vitaux, accès aux soins de santé) ;

-Satisfaire les besoins à long terme comme l'accès à l'éducation gratuite comme prévu dans la constitution, services de santé durables, punir les auteurs des actes de violence, rendre les informations accessibles pour la prévention et les réponses, accès aux logements durables et abordables ;

- Former les premières personnes intervenantes sur la façon d'identifier et de répondre aux jeunes qui sont vulnérables à l'exploitation sexuelle ; assurer la coopération interinstitutionnelle ; financer les organismes fournissant des services aux jeunes femmes et les filles vulnérables à l'exploitation sexuelle ;

- Mettre fin à l'impunité et établir les responsabilités

### **5.3- Recommandations de la chercheuse de cette étude**

Vu l'accès limité aux recherches, statistiques, rapports et publications concernant l'exploitation sexuelle des mineures ainsi que des vides existant au niveau des structures légales et juridiques en la matière, le manque de services spécifiques aux survivantes de l'exploitation sexuelle et du fait qu'elle constitue un crime qui n'est pas facilement rapporté, la chercheuse se donne le devoir de formuler certaines recommandations. Celles-ci font appel à l'engagement du gouvernement haïtien à travers les instruments internationaux qu'il a signé et ratifié. Ces instruments évoqués un peu plus haut visent à protéger les enfants et les personnes vulnérables en vue de lutter contre les crimes à leur égard. Il est important de renforcer les mesures en place afin de rendre effective cette lutte en Haïti. En ce sens, ces recommandations sont nécessaires dans le cadre d'une telle recherche après cette analyse de l'exploitation sexuelle des mineures qui vivent dans la précarité en Haïti. De ce fait, il serait important que les mesures suivantes soient prises afin de renforcer la protection des mineures et les actions pour le respect des droits de la personne en Haïti :

- Voter une loi ou sortir un décret ministériel sur la lutte contre l'exploitation sexuelle, particulièrement des mineures, où seraient définies toutes les formes d'exploitation sexuelle des mineures ;

-Renforcer l'unité de lutte contre les agressions sexuelles de la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ) de façon que des interventions et enquêtes ponctuelles soient menées sur les situations et les cas rapportés ;

-Renforcer les ressources de la Brigade de la Protection des Mineurs, au sein de la DCPJ, afin de faciliter les interventions en temps réels ;

-Mettre sur pied une cellule/un point focal pour l'accueil des victimes d'exploitation sexuelle dans les commissariats de police et faire en sorte que toutes les personnes faisant partie du corps policier soient sensibilisées à cette cause, en vue d'un meilleur accueil des victimes et un bon référencement vers les services.

-Créer un poste de coordinatrice de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineures au sein du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes qui travaillera en collaboration avec l'IBESR, la BPM, l'unité de lutte contre les agressions sexuelles de la DCPJ, les maisons d'hébergement et les organismes féministes. Elle aurait pour mission de définir l'exploitation sexuelle de mineures, dresser un protocole d'accord sur les mesures à prendre, collecter les données et rédiger des rapports périodiques qui soient accessibles et donner des directives en matière d'intervention. Son travail en collaboration avec les institutions citées pourra déboucher sur une proposition de loi visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineures.

-Mettre sur pied des maisons ou centre d'hébergement qui viennent en aide aux filles et femmes qui souhaitent sortir de la prostitution, car souvent les motifs des travailleuses de sexe ne sont pas le désir ou le plaisir, mais plutôt les contraintes de la vie ou de proxénètes.

-Renforcer les tribunaux locaux avec des juges femmes qui sont formées sur la traite de personnes, l'exploitation sexuelle de mineures (quelle que soit la forme) de façon à contrecarrer toute tentative de corruption et d'arrangement à l'amiable entre les victimes, les familles des victimes et les criminels.

-Mettre des sanctions contre les juges et les cabinets corrompus en vue de lutter contre les arrangements à l'amiable des cas de viols, d'exploitation sexuelle à l'école et autres formes d'agressions sexuelles contre mineures.

- Renforcer le système judiciaire haïtien de façon à punir les personnes en position de pouvoir qui sont en connivence avec les criminels et les défendent en toute partialité au niveau de la justice ;
- Le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle doit intégrer dans le cursus académique un programme/un cours sur la sexualité et la promotion des relations saines et égalitaires, de concert avec le ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes ainsi que le ministère à la Santé publique et à la population. Cette action doit être reflétée dans son budget chaque année fiscale et doit être obligatoire pour toutes les institutions scolaires du pays.
- Ajouter dans le curriculum de formation à l'université d'état d'Haïti un cours sur les agressions sexuelles, la prise en charge (selon le domaine d'étude) et les actions à mener au sein des communautés.
- Vu que la précarité est décrite comme étant l'une des sources d'oppressions des jeunes filles mineures et leurs familles, il s'avère important que les politiques publiques en matière de services à la population, surtout la population vulnérable, soient renforcées et accessibles aux communautés les plus éloignées et les plus pauvres.
- Enfin, utiliser une approche intersectionnelle dans les interventions des personnes travailleuses sociales ainsi que les personnes intervenantes afin de mieux comprendre et d'agir sur les aspects qui contribuent à la vulnérabilité des filles à l'exploitation sexuelle. Pour ce faire, il implique de faire de cette lutte une priorité non seulement dans les narratifs de projets et programmes, mais aussi les budgétiser en fonction du modèle de budget sensible au genre, prôné par le MCFDF. Puis, encourager la potentialisation (empowerment) des filles à la base comme le fait la fondation Toya.

## Conclusion

L'exploitation sexuelle des jeunes filles mineures vivant en situation de précarité en Haïti demeure une problématique non posée chez les personnes chercheuses en Haïti. Pourtant, le corpus de données analysées a permis de comprendre que plusieurs jeunes filles en ont été victimes, bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles de la situation. De 2017 à 2022, plusieurs scandales d'exploitation sexuelle de mineures ont fait la une des journaux. À la lumière de cette réalité, cette étude visait à répondre à la question de recherche suivante : *comment peut-on expliquer que l'ampleur du problème de l'exploitation et l'abus sexuel des mineures vivant en situation de précarité demeurent un fléau social en Haïti ?* Guidée par une analyse du contexte sociohistorique d'Haïti et des structures socio-institutionnelles existantes, cette recherche visait à comprendre, prévenir et agir sur le problème de l'exploitation sexuelle des mineures vivant en situation de précarité en Haïti. Quatre objectifs spécifiques ont permis de bien orienter cette recherche : 1) produire des connaissances accessibles sur le problème de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti et des actions mises en œuvre pour le contrecarrer ; 2) établir le lien entre l'exploitation sexuelle des mineures et la précarité des familles de jeunes filles survivantes en Haïti ; 3) faire une analyse des politiques sociales mises en œuvre en Haïti en lien avec le problème soulevé ; et 4) proposer des recommandations en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle et renforcer la capacité des personnes affectées.

Eu égard à la littérature analysée qui est guidée par un cadre d'analyse structurelle et intersectionnelle, cette étude permet de mettre en lumière trois sources d'oppressions qui relèvent des inégalités structurelles, de pratiques aliénantes et discriminatoires existant au sein même de la structure sociétale reflétées à travers les divers types d'institutions du pays. La première source d'oppression provient du contexte sociohistorique haïtien d'où est forgée la conception de

l'enfance et de la femme. La deuxième source d'oppression découle des éléments caractéristiques de la précarité des familles dans laquelle vivent les mineures exposées et victimes/survivantes de l'exploitation sexuelle. La troisième source d'oppression relève du manque existant dans le secteur législatif et judiciaire et social pour lutter contre ce problème. En ce sens, la combinaison de ces trois sources d'oppressions contribue à vulnérabiliser les jeunes filles ainsi que leur famille et les expose aux agresseurs, proxénètes ou criminels pour être exploitées sexuellement.

Cette analyse était constituée de **cinq chapitres** :

Le **premier chapitre** divisé en trois parties a permis de présenter le cadre théorique et méthodologique de la recherche. La première partie explique le choix et la pertinence des approches théoriques structurelles et intersectionnelles guidant l'analyse. Ces deux approches nous ont permis de regarder le problème de l'exploitation sexuelle des mineures sous une vision holistique qui visent à étudier le problème dans sa complexité et mettre en lumière les différentes sources d'oppressions à travers des structures inégalitaires et discriminatoires. La deuxième partie définit les concepts clés de l'étude découlant des approches retenues. Puis, la troisième partie décrit la méthodologie utilisée dans cette recherche théorique pour la collecte de données qualitatives et leur analyse.

Le **deuxième chapitre** de ce mémoire fait le lien entre l'exploitation sexuelle des mineures et la situation de précarité dans laquelle elles vivent. Cette précarité, caractérisée par l'inégalité sociale et la discrimination en matière d'accès aux services sociaux et la jouissance des droits fondamentaux des familles vivant en situation de précarité, vulnérabilise d'autant plus les jeunes filles et les expose à l'exploitation. Ce qui nous incite à analyser les politiques sociales et les prévisions en matière de loi et d'application de la justice comme l'un des moyens de lutter contre ce fléau.

Le **troisième chapitre** aborde la deuxième source d'oppression dont vivent les jeunes filles mineures exposées à l'exploitation sexuelle, ainsi que les formes d'exploitation dont elles sont victimes. L'analyse du contexte sociohistorique de l'exploitation sexuelle en Haïti a mis en lumière des éléments historiques et sociaux à considérer en analysant le problème de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti. Il s'agit du patriarcat qui forge la conception des femmes et des enfants et qui assoit la domination masculine. Puis, ce chapitre est illustré avec une description des formes d'exploitation sexuelle dont sont victimes les mineures en Haïti et les conséquences que subissent ces dernières.

Le **chapitre quatre** permet de comprendre l'engagement de l'État haïtien à travers les conventions, protocoles signés, ratifiés et promulgués visant la protection des enfants et la lutte contre l'exploitation et la traite des personnes. De plus, la première partie de ce chapitre permet de voir les lacunes existant en matière législative et judiciaire pour la considération et les actions concrètes contre l'exploitation sexuelle des mineures. La deuxième partie de ce chapitre poursuit l'analyse au niveau de la mise en œuvre des politiques sociales et permet de comprendre que le problème de l'exploitation sexuelle des mineures n'est pas abordé de manière particulière. Ce qui prévaut un manque de conscientisation du problème d'où un manque d'actions politiques et sociales en faveur d'une lutte.

Et le mémoire se termine avec des recommandations présentées au niveau du **chapitre cinq**. Ces recommandations provenant de personnes chercheuses, d'organismes ainsi que de la chercheuse principale de cette étude, plaident pour des actions à quatre niveaux : d'abord, au niveau législatif et juridique pour une définition du problème et des prévisions légales spécifiques pour les prises de décisions, les jugements et les actions sociales. Ensuite, des actions qui visent la connaissance de ce problème par la société par des activités de sensibilisation et d'éducation qui permettront de

lutter contre le poids du patriarcat et le changement de conception à l'égard des enfants et des femmes, et une meilleure prise en charge empathique envers les survivantes. Puis, il est nécessaire de mettre en place des structures facilitant l'accès aux services pour les familles afin de réduire la situation de précarité dans laquelle elles vivent. Pour finir, il incombe aux personnes intervenantes, ainsi qu'aux travailleuses sociales et travailleurs sociaux de travailler au renforcement de l'estime de soi, l'autonomie et la potentialisation des survivantes afin qu'elles puissent participer dans la lutte contre les diverses formes d'oppressions.

Cette étude, basée sur une analyse intersectionnelle de l'exploitation sexuelle des mineures en Haïti, permet, d'une part, de connaître le problème et constitue une base pour la réflexion et des recherches approfondies. D'autre part, elle donne des pistes pour la mise en place des structures, programmes et projets spécifiques afin d'agir sur les sources d'oppressions et agir pour le bien-être des mineures et les familles vulnérables. L'ampleur du problème doit être reconnue et considérée par les féministes haïtiennes, les professionnelles, les survivantes ainsi que les membres de la société civile. Il est d'une nécessité de se mobiliser pour empêcher que les filles et les femmes haïtiennes continuent à subir le poids du patriarcat, les oppressions et la discrimination qui constituent un obstacle à leur bien-être et leur plein épanouissement.



## Bibliographie

Action pour le climat, l'environnement et le développement durable (ACLEDD), (2019, 7 juin).

L'impact des catastrophes naturelles sur notre économie. *Le nouvelliste*.

<https://lenouvelliste.com/article/202878/limpact-des-catastrophes-naturelles-sur-notre-economie>

Alterpresse (2022, 25 août). Haïti-Genre : La Fjkl salue l'arrestation de Réginald Dégand pour

traite de femmes comme esclaves sexuelles.

[https://www.alterpresse.org/spip.php?article28562&fbclid=IwAR3fY-x-l9TjfrJHUzjGT-JBV9IPrLE-VCJryzgRQq1Hg-\\_o8KuhOLPHPLw](https://www.alterpresse.org/spip.php?article28562&fbclid=IwAR3fY-x-l9TjfrJHUzjGT-JBV9IPrLE-VCJryzgRQq1Hg-_o8KuhOLPHPLw)

Aspilaire, R. (2017). *Économie informelle en Haïti, marché du travail et pauvreté : analyses quantitatives. Économie et Finance*. [Thèse de doctorat, Université Paris-Est Créteil].

Assemblée nationale du Québec. (2020). *Rapport de la commission spéciale sur l'exploitation*

*sexuelle des mineurs*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csesm-42-1/index.html>

Banque de la République d'Haïti. (2022). *Note mensuelle d'inflation*. <https://www.brh.ht/wp-content/uploads/Note-mensuelle-inflation-Avril-2022.pdf>

Banque de la République d'Haïti. (2022). *Variation de l'indice des prix à la consommation par groupe de dépenses juillet 2022*. <https://www.brh.ht/variation-de-lindice-des-prix-a-la-consommation-par-groupe-de-depenses-juillet-2022/>

- Banque Mondiale et Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES). (2014). *Haïti : investir dans l'humain pour combattre la pauvreté. Éléments de réflexion pour une prise de décision informée.* <https://documents1.worldbank.org/curated/en/146301468032155405/pdf/944300v10REPLA0rete00FR0version0web.pdf>
- Banque Mondiale. (2022). *Haïti : développement, recherche, données.* <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#1>
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité, *Diogène*, PUF. <https://www.cairn.info/revue-diogene-2009-1-page-70.htm>
- Bilge, S. et Roy, X. (2010). La discrimination intersectionnelle : la naissance et le développement d'un concept et les paradoxes de sa mise en application en droit antidiscriminatoire, *La Revue canadienne Droit et Société*, Vol 25, Issue 1, avril, 51-74. <https://www.cambridge.org/core/journals/canadian-journal-of-law-and-society-la-revue-canadienne-droit-et-societe/article/la-discrimination-intersectionnelle-la-naissance-et-le-developpement-dun-concept-et-les-paradoxes-de-sa-mise-en-application-en-droit-antidiscriminatoire/58450ADF6582FA9B4E9B5D0BE7A94E0D>
- Bourdieu, P. (1990). La domination masculine. Dans : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 84, septembre 1990. Masculin/féminin-2. p. 2-31.
- Buetti, D., Taylor, S. et Lapierre, S. (2019). Interventions fondées sur les déterminants sociaux de la santé : quelles implications pour le travail social structurel ? *Service social*, 65 (1), p. 40–53. <https://doi.org/10.7202/1064589ar>

Cantarini, S. et Marsi L. (2014). Introduction. Dans *Précarité : Pour une critique de la société de la précarité* Cantarini, S et Marsi, L (dir.), (2014), Presses universitaires de Paris Nanterre, p 9-18. <https://books.openedition.org/pupo/24942>

Carignan, L. (2011). Principales approches en travail social. Dans : Deslauriers, J-P. et Turcotte, D. (Dir.) *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle*, ch. 7, 141-163. Québec : Presses de l'université Laval. [https://www.researchgate.net/profile/Jean-Pierre-Deslauriers/publication/332082487\\_Methodologie\\_de\\_l%27intervention\\_sociale\\_personnelle/links/5c9e63f3299bf11169500e46/Methodologie-de-lintervention-sociale-personnelle.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Jean-Pierre-Deslauriers/publication/332082487_Methodologie_de_l%27intervention_sociale_personnelle/links/5c9e63f3299bf11169500e46/Methodologie-de-lintervention-sociale-personnelle.pdf)

Cénat, J-M. (Dir.) (2022). *Lifetime and Child Sexual Abuse and Mental Health Correlates among a Nationally Representative Sample of Adolescents and Young Adults in Haiti: A Public Health*. Journal of Interpersonal Violence

Cénat, J-M. (Dir.) (2022). *Prevalence and factors related to dating violence victimization and perpetration among a representative sample of adolescents and young adults in Haiti*. Ontario: Université d'Ottawa. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2022.105597>

Center for Gender and Refugee Studies, Komisyon Fanm Viktim pour Viktim, MADRE, International Women's Human Rights Clinic, Center for Human Rights and Global Justice Clinic (2012), *Lutter pour Survivre: L'Exploitation sexuelle des femmes et des filles déplacées à Port-au-Prince, Haïti*, Port-au-Prince, 38 pages.

Centre Œcuménique d'Haïti. (2002). *Constitution haïtienne de la République d'Haïti : 29 mars 1987*, Port-au-Prince, 140 pages.

Chantal, R. (2021). La violence, Haïti et les colons, *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/618960/idees-la-violence-haiti-et-les-colons>

- Cingolani, P. (2017). Introduction. Dans : Patrick Cingolani éd., *La précarité* (pp. 3-20). Paris cedex 14 : Presses universitaires de France. <https://www.cairn.info/la-precarite--9782130799634-page-3.htm>
- Clouet, J. (2013). La domesticité juvénile en Haïti : une vision à travers la lentille du pluralisme juridique, Université de Montréal, 18-1, *Lex Electronica*, CanLIIDocs 763, <https://canlii.ca/t/xqdw>.
- Collin, F. (2004). Approche politique de la prostitution : contrat social et contrat commercial. Dans Veauvy C. (Dir.), *Femmes entre violences et stratégies de liberté : Maghreb et Europe du Sud*, (pp 249-254). Saint-Denis : Éditions Bouchène. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/bouch.coll.2004.01.0249> »
- Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP). (2021). *Procédures opérationnelles standards pour l'identification et l'accompagnement des victimes de traite des personnes*, Port-au-Prince, 94 pages.
- Commission Économique pour l'Amérique Latine (CEPAL). (1985). *Haïti-Code pénal*, 133 pages. [https://oig.cepal.org/sites/default/files/1985\\_hti\\_codpenal\\_0.pdf](https://oig.cepal.org/sites/default/files/1985_hti_codpenal_0.pdf)
- Comtesse de Merlin. (1941). Les esclaves dans les colonies espagnoles, *Revue des deux Mondes*, période initiale, tome 26, Paris, p. 734-769. [https://fr.wikisource.org/wiki/Les\\_Esclaves\\_dans\\_les\\_colonies\\_espagnoles](https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Esclaves_dans_les_colonies_espagnoles)
- Concertation nationale contre les violences faites aux femmes. (2017). *Plan national 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes : Prévention, accueil, prise en charge et accompagnement des femmes et filles victimes de violences spécifiques*, République d'Haïti, 106 pages.

- Corielan D. (2019, 21 mai). L'insécurité en Haïti : un véritable complot contre le peuple, *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/201906/linsecurite-en-haiti-un-veritable-complot-contre-le-peuple>
- Couto, E. (2008). *Le point de vue de conjoints judiciarisés pour leurs comportements violents sur l'effet qu'ont eu les mesures pénales et thérapeutiques sur leur cheminement*. [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/7555/Couto\\_Eric\\_2009\\_memoire.pdf](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/7555/Couto_Eric_2009_memoire.pdf)
- Cyprien, L. (2022, 7 octobre). Haïti jongle avec les catastrophes, *Le Nouvelliste*, <https://lenouvelliste.com/article/238408/haiti-jongle-avec-les-catastrophes>
- Cyprien, L. G. (2016, 7 décembre). Quand l'importation massive tue la production et l'économie locales, *Le nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/166112/quand-limportation-massive-tue-la-production-et-leconomie-locales>
- Dalzon, V. (2019, 14 août). Le CHAFEIJ s'investit dans la lutte contre la traite des personnes, *Balistrad*, Port-au-Prince, <https://balistrad.com/la-chafeij-sinvestit-dans-la-lutte-contre-la-traite-des-personnes/>
- Dekeuwer-Défossez, F. (2010). *Les droits de l'enfant*. Presses universitaires de France. P 118-123. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/puf.dekeu.2010.01>
- Delphy, C. (2004). Pour une théorie générale de l'exploitation : Deuxième partie : repartir du bon pied. *Mouvements*, 31, 97-106. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/mouv.031.0097>

- Dorcé, R. (2011). *La formation de la perception de la maison de placement chez les enfants en domesticité entre 9 et 15 ans dans les communautés de Turgeau et de Martissant à Port-au-Prince : Approche matérialiste dialectique*. [Mémoire de licence, Université d'État d'Haïti]. <https://www.memoireonline.com/02/14/8723/Perception-et-enfant-en-domesticite-en-Hati.html>
- Doura, F. (2018). Situation de la femme haïtienne, ses besoins, droits et responsabilités, *Rencontres*, # 34, CRESFED. [https://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/08.-\\_condition\\_feminine.pdf](https://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/08.-_condition_feminine.pdf)
- Dumez H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? *Le Libellio d'AEGIS*, CNRS, 7 (4 - Hiver), 47-58. [https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00657925/file/pages\\_47\\_A\\_58\\_-\\_Dumez\\_H.\\_-2011\\_-\\_Qu\\_est-ce\\_que\\_la\\_recherche\\_qualitative\\_-\\_Libellio\\_vol.7\\_nA\\_4.pdf](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00657925/file/pages_47_A_58_-_Dumez_H._-2011_-_Qu_est-ce_que_la_recherche_qualitative_-_Libellio_vol.7_nA_4.pdf)
- Florida, D. et Redon, M. (2019). L'espace rural haïtien en mutation : du déclin de la caféiculture au développement de l'économie informelle dans la Chaîne des Cahos, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 279 pages. <https://doi.org/10.4000/com.9974>
- Fondation Scelle (2019). *5<sup>e</sup> rapport mondial sur l'exploitation sexuelle*. <https://www.fondationscelles.org/pdf/RM5/DOSSIER-DE-PRESENTATION-Rapport-mondial-2019-sur-l-exploitation-sexuelle-FONDATION-SCELLES-v2.pdf>
- Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), (2020). *Agir pour en finir avec l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants*. <https://www.unicef.org/media/96261/file/CSAE-Summary-Fr.pdf>

- Fortuné, M. F. (2022, 6 juin). Économie : Une nouvelle rareté de carburant observée en Haïti, *Alterpresse*. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article28362>
- François, P-A. (2015, 6 mai). Des enfants haïtiens de 4 à 10 ans vendus comme esclaves sexuels aux employés de la MINUSTAH, *Le Monde*. <https://lemondedemontreal.com/2015/10/03/des-enfants-haitiens-de-4-a-10-ans/>
- Frazil, T. (2020). *Examiner la pratique du « restavèk » en Haïti à travers une perspective postcoloniale*, [Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa].
- Friedrich-Ebert-Stiftung (2016). *Méthodologie de la recherche scientifique*, Alger. <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/17874.pdf>
- Gabriel, W. H. (2020, 10 août). Nouveau code pénal : La prostitution n'est pas punie, le proxénétisme, oui, *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/219558/nouveau-code-penal-la-prostitution-nest-pas-punie-le-proxenetisme-oui>
- Gagnon, M. et Farley-Chevrier, F. (2004). *Guide de la recherche documentaire*. Presses de l'Université de Montréal. [https://www.google.ca/books/edition/Guide\\_de\\_la\\_recherche\\_documentaire/B\\_FW2cx10-QC?hl=en&gbpv=1&dq=Gagnon+et+Farley-Chevrier&printsec=frontcover](https://www.google.ca/books/edition/Guide_de_la_recherche_documentaire/B_FW2cx10-QC?hl=en&gbpv=1&dq=Gagnon+et+Farley-Chevrier&printsec=frontcover)
- Gallie C. et Marcellus M. (2013). Le système de protection de l'enfant en Haïti : une étude réalisée par World Vision Haïti entre février et juin 2012. Dans *Vision mondiale internationale 2013*. [http://www.wvi.org/sites/default/files/Haiti%20Child%20Protection%20Report.FINAL\\_.French.secure.pdf](http://www.wvi.org/sites/default/files/Haiti%20Child%20Protection%20Report.FINAL_.French.secure.pdf)

- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). Choisir un projet de recherche qualitative, dans Gaudet, S. et Robert, D. (Dir.) *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*, Presses de l'Université d'Ottawa (pages 1-18). <https://www.ysk-books.com/public/app/books/L%E2%80%99aventure%20de%20la%20recherche%20qualitative.pdf>
- Gaudron, C. Z. et Sanchou, P. (2005). Introduction. *Empan*, no<(sup> 60), pages 10-13. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/empa.060.0010>
- Gautier, A. (1984). Les esclaves de l'habitation Bisdary (1763-1817). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (60), pages 13-50. <https://www.erudit.org/en/journals/bshg/1900-v1-n1-bshg03487/1043831ar.pdf>
- Geffrard, F. (2022). Au moins 52 femmes et filles ont systématiquement subi des viols collectifs en juillet dernier lors de la guerre des gangs à Cité Soleil, révèle un rapport du RNDDH..., *Rhinews*. [https://www.rhinews.com/actualites/au-moins-52-femmes-et-filles-ont-systematiquement-subit-des-viols-collectifs-en-juillet-dernier-lors-de-la-guerre-des-gangs-a-cite-soleil-revele-un-rapport-du-rnddh/?fbclid=IwAR1wQnmpa1wRXy-SYdI5O-B\\_69uB4dIJIAMmx\\_dNFnxSNjrIjCkwF4fa-k](https://www.rhinews.com/actualites/au-moins-52-femmes-et-filles-ont-systematiquement-subit-des-viols-collectifs-en-juillet-dernier-lors-de-la-guerre-des-gangs-a-cite-soleil-revele-un-rapport-du-rnddh/?fbclid=IwAR1wQnmpa1wRXy-SYdI5O-B_69uB4dIJIAMmx_dNFnxSNjrIjCkwF4fa-k)
- Germain, E. (2021, 30 septembre). Une revue de l'année économique 2020-2021, *Le nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/231908/une-revue-de-lannee-economique-2020-2021#:~:text=Le%20taux%20de%20ch%C3%B4mage%20en,29.2%25%20au%2030%20septembre%202021>



- Gilbert, G. et Gilbert, S. (2017). Exploration de l'expérience de la maternité chez de jeunes femmes haïtiennes issues du milieu rural : enjeux économiques, culturels et affectifs. *Alterstice*, 7 (2), pages 91-104. <https://doi.org/10.7202/1052572ar>
- Girard, M.-P. (2017). « Nou se pa bèt ! » : repenser l'exploitation infantile à partir des perspectives de jeunes migrants d'origine haïtienne qui grandissent en République dominicaine. *Anthropologie et Sociétés*, 41 (1), pages 179–202. <https://doi.org/10.7202/1040273ar>
- Gouvernement du Québec (2021). *Exploitation sexuelle*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle#:~:text=L%27exploitation%20sexuelle%20implique%20qu,drogues%20ou%20%C3%A0%20l%27alcool>
- Hankivsky, O., et Christoffersen, A. (2008). *Intersectionality and the determinants of health: a Canadian perspective*, *Critical Public Health*, 18 (3), pages 271-283. <https://www.ualberta.ca/intersections-gender/media-library/intersectionality-readings/olena-hankivsky--ashlee-christoffersen-2008intersectionality-and-the-determinants-of-health-a-canadian-perspective.pdf>
- Harper, E. et Kurtzman, L. (2014). Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et en intervention féministes : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (2), pages 15-27. <https://doi.org/10.7202/1029259ar>
- Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. (s. d). *La vulnérabilité de la population haïtienne à l'abus et à l'exploitation sexuelle commis par les agents de l'ONU*. <https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=3109&file=FrenchTranslation>

- Hounmenou, C. et Bonkougou, Z. (2014). *Étude sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite à Ouagadougou*, Burkina Faso, 158 pages.
- IDETTE (2019). *Rapport sur les cas de violences*, Jérémie, 2 pages.
- IDETTE (2023). *Rapport sur les cas de violences sexuelles dans le département de la Grand'Anse 2022*, Jérémie, 5 pages.
- IHSI et USAID (2014). *Enquête sur la violence faite aux enfants en Haïti : un bref aperçu*. Note d'information, Port-au-Prince, 6 pages.
- Isma, A. (2020, 6 août). Haïti, la prostitution infantile légalisée à mots couverts : Trois questions au président Jovenel Moïse, *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/219628/haïti-la-prostitution-infantile-legalisee-a-mots-couverts-trois-questions-au-president-jovenel-moise>
- Jasmin, F. (2016). *Éducation et sexualité : « le sexe » contre notes dans les évaluations scolaires au Lycée national de Pétion-ville*, [Mémoire de licence, Université d'État d'Haïti], Port-au-Prince.
- Joachim, M-F. (2007, 7 février). *Proportion alarmante du viol en Haïti*. *Alterpresse*. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article5660>
- Jorès Mérat, P. (2019). Être pauvre en Haïti. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 279, pages 27-49. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.4000/com.9806>
- Joseph, R. M. (2017). *L'articulation des rapports sociaux de sexe, de classe et de race dans la migration et le travail des femmes haïtiennes*, [Thèse de doctorat, Université de Lausanne et Paris Diderot]. [https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB\\_48416CEEA72A.P001/REF](https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_48416CEEA72A.P001/REF)

- Juignet, P. (2015). *Michel Foucault et le concept d'épistémè*. Philosophie, science et société. <https://philosciences.com/10>.
- Lahaye, W., Pourtois, J. et Desmet, H. (2007). Introduction. Dans : W. Lahaye, J. Pourtois et H. Desmet (Dir), *Transmettre. D'une génération à l'autre*, pages 11-21. Presses universitaires de France. <https://www-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/transmettre-d-une-generation-a-l-autre--9782130562849-page-11.htm>
- Lalime, T. (2018, 23 mars). Joani, jeune Haïtienne de 13 ans, obligée de se prostituer pour survivre en République dominicaine, *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/185152/joani-jeune-haitienne-de-13-ans-obligee-de-se-prostituer-pour-survivre-en-republique-dominicaine>
- Lapierre, S. et Levesque, J. (2013). 25 ans plus tard... et toujours nécessaires! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale. *Reflets*, 19 (1), pages 38-64. <https://www.erudit.org/fr/revues/ref/2013-v19-n1-ref0782/1018041ar/>
- Lebrun, M.-E. (2019, 9 juillet). À Verrettes, des fillettes sont vendues à des hommes comme concubines (ALANTRAN), *LoopHaiti*. <https://www.loophaiti.com/content/verrettes-des-fillettes-sont-vendues-des-hommes-comme-concubines>
- Lefevre, C. (2020, 8 décembre). Les femmes et les filles sont les victimes constantes de violences, *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/224047/les-femmes-et-les-filles-sont-les-victimes-constantes-de-violences>
- Lévesque, J. et Panet-Raymond, J. (1994). L'évolution et la pertinence de l'approche structurelle dans le contexte social actuel. *Service social*, 43(3), pages 23-39. <https://doi.org/10.7202/706666ar>

Loi du 13 mai 2003 relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes les formes d'abus, de violences et de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants, (Le moniteur, 5 juin 2023).

Loi du 28 mai 2014 relative à la lutte contre la traite des personnes, (Le moniteur, 2 juin 2014).

Loi du 28 mai 2014 relative à la paternité, la maternité et la filiation. (Le moniteur, 4 juin 2014), 18 pages.

Loi du 9 mai 2011 relative à la loi constitutionnelle portant amendement de la constitution de 1987, (Le moniteur, 19 juin 2012).

Louis, E. (2007). *La famille et l'école dans la socialisation et devant l'autosocialisation des filles et des garçons en Haïti*, [Thèse de doctorat, Université Laval].  
<https://familia.ucs.inrs.ca/notice/?ID=2426>

Médecins Sans Frontière (2021). *Haïti : Dix ans après le séisme, les structures de santé sont au bord de l'effondrement*. <https://www.medecinssansfrontieres.ca/article/ha%C3%AFti-dix-ans-apr%C3%A8s-le-s%C3%A9isme-les-structures-de-sant%C3%A9-sont-au-bord-de-l%E2%80%99effondrement>

Médecins sans frontières (2017). *Contre leur gré : Violence sexuelle et basée sur le genre contre les jeunes en Haïti*, Port-au-Prince.  
<https://www.medecinssansfrontieres.ca/sites/default/files/msf-sgbv-haiti-french-def-web-spreads.pdf>

Mémorial (2014). *Recueil de législation*, No. 211. Luxembourg. 8 pages.

- Menguelti S., Perret C. et Abrika B. (2014). *À la croisée du formel et de l'informel : les entreprises créées par le dispositif de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes dans la Wilaya de Tizi-Ouzou*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01094747/document>
- Michel, P. (2018, 24 mai). La prostitution n'a toujours pas de statut légal en Haïti. *Ayibopost*. <https://ayibopost.com/la-prostitution-na-toujours-pas-de-statut-legal-en-haiti/>
- Midy, F. (2006). Les Congos à Saint-Domingue : de l'imaginaire au réel. *Ethnologies*, 28 (1), pages 173-201. <https://www.erudit.org/fr/revues/ethno/2006-v28-n1-ethno1446/014154ar.pdf>
- Ministère de la santé publique et de la population (2018). *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI 2016-2017)*. Pétion-Ville (Haïti), et Rockville, Maryland (USA). <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR326/FR326.pdf>
- Nations unies (s.d.). Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. *Collection des traités*. [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=ind&mtdsg\\_no=XVIII-12-a&chapter=18&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=ind&mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18&clang=_fr)
- Nations unies (s.d.). Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée. *Collection des traités*. [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg\\_no=XVIII-12-b&chapter=18&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=XVIII-12-b&chapter=18&clang=_fr)
- Nations unies Haïti (2015). L'ONU soutient Haïti dans son engagement envers les ODD. <https://haiti.un.org/fr/1149-lonu-soutien-haiti-dans-son-engagement-envers-les-odd>

Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD), (2004). *Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant de 2000*, New-York.

<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

ONUDD : Initiative mondiale des Nations-Unies contre la traite des êtres humains (2010). *Loi type contre la traite des personnes*, Vienne.

Organisation des Nations unies (2017). *Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles*, 2<sup>e</sup> édition.

[https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20French\\_1.pdf](https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20French_1.pdf)

Organisation internationale du Travail (2002). *Synthèse des études de la domesticité des enfants en Haïti*. OIT-IPEC, Haïti.

Organisation internationale du Travail (2003). *Étude exploratoire sur l'exploitation sexuelle des mineures à des fins commerciales*, Rapport d'aspect juridique, Haïti, 96 pages.

Organisation panaméricaine de la Santé (2022). *Des vies continuent d'être perdues en Haïti, alors que des services de santé vitaux risquent d'être « paralysés »*.

<https://www.paho.org/fr/nouvelles/26-9-2022-des-vies-continuent-detre-perdues-haiti-alors-que-des-services-sante-vitaux>

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). L'analyse thématique. Dans : P. Paillé et A. Mucchielli (Dir), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, ch. 12, pages 269-357. Paris : Armand

Colin. <https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-269.htm>

Paradis-Deschênes, E. (2021). *Vulnérabilité, silence et agentivité : une conception butlerienne de la résistance politique*, [Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa], 120 pages. [https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/42420/1/Paradis-Deschenes\\_Eloi\\_2021\\_these.pdf](https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/42420/1/Paradis-Deschenes_Eloi_2021_these.pdf)

Pesqueux, Y. (2012). L'économie informelle, une bonne « mauvaise pratique » ? *Revue française de gestion*, pages 217-229. <https://doi.org/10.3166/RFG.228-229.217-229>

Pierre-Louis, J. (2020, 8 mai). L'économie haïtienne et le taux de change : essai sur la dépréciation de la gourde par rapport au dollar US, *Link Haïti Média*. <https://linkhaitimedia.com/essai-sur-la-depreciation-de-la-gourde-par-rapport-au-dollar-us/>

Plateforme des organisations haïtiennes des droits de la personne (POHDH) et Collectif haïtien défendant les droits des enfants démunis (Fondation Zanmi Timoun), (2015). *Rapport alternatif sur la mise en application de la convention relative aux droits de l'enfant en Haïti*, Port-au-Prince, 40 pages.

Québec (2022). *Reconnaître les pièges de l'exploitation sexuelle*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle/reconnaitre-pieges-exploitation-sexuelle>

Radford, L., Allnock, D. et Hynes, P. (2015). Preventing and Responding to Child Sexual Abuse and Exploitation: evidence Review. *UNICEF*, New-York. <https://www.unicef.org/media/84081/file/Preventing-Responding-to-Child-Sexual-Abuse-Exploitation-Evidence-Review.pdf>

- Radio Canada (2010, 28 mai). *Des enfants victimes d'esclavages sexuels*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/474966/haiti-enfants-esclaves>
- Radio Canada (2014, 13 novembre). *Pornographie juvénile : un officier de Valcartier accusé*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/693762/porno-juvenile-buteau>
- Ricard-Gay, A. (2015). *Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec : perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention*. [Thèse de doctorat, Université MacGill]. <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/1544bs366?locale=en>
- Riutort, P. (2013). La socialisation : Apprendre à vivre en société. Dans : P. Riutort, *Premières leçons de sociologie (pages 63-74)*. Presses universitaires de France. <https://www-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/premieres-lecons-de-sociologie--9782130620396-page-63.htm>
- Roy, J. (2011). *Les crimes sexuels et la responsabilité pénale du personnel du maintien de la paix des Nations unies*, [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal], pages 9-10. <https://archipel.uqam.ca/4078/1/M12142.pdf>
- Séide, R. (2020). *Quelle place pour l'infertilité dans les interventions en santé sexuelle et reproductive en Haïti ?* [Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa]. [https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/41576/1/Seide\\_R%C3%A9gine\\_2020.pdf](https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/41576/1/Seide_R%C3%A9gine_2020.pdf)
- Sénat, J. D. (2020, 20 novembre). Affaire Yves Jean-Bart : La justice haïtienne lave le président de la Fédération haïtienne de Football, la FIFA le condamne. *Le nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/223374/affaire-yves-jean-bart-la-justice-haitienne-lave-le-president-de-la-federation-haitienne-de-football-la-fifa-le-condamne>



- SOFA (2021, 28 décembre). Rapport sur les cas des mineures tombées enceintes dans la commune de Beaumont durant le confinement lié au covid-19. *Bulletin SOFA*. <https://sofahaiti.org/rapport-sur-les-cas-des-mineures-tombees-enceintes-dans-la-commune-de-beaumont-durant-le-confinement-lie-au-covid-19/#more-2330>
- Stoltenborgh, M., IJzendoorn, M. H. van, Euser, E. M., et Bakermans-Kranenburg, M. J. (2011). A Global Perspective on Child Sexual Abuse: Meta-Analysis of Prevalence Around the World. *Child Maltreatment*, 16, pages 101-179.
- Thibault, S. (2011). Nature et fondements de l'intervention sociale personnelle. Deslauriers, J-P. et Turcotte, D. (Dir.). *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle*, chapitre 1, pages 9-29. Québec : Presses de l'université Laval. [https://www.researchgate.net/profile/Jean-Pierre-Deslauriers/publication/332082487\\_Methodologie\\_de\\_l%27intervention\\_sociale\\_personnelle/links/5c9e63f3299bf11169500e46/Methodologie-de-lintervention-sociale-personnelle.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Jean-Pierre-Deslauriers/publication/332082487_Methodologie_de_l%27intervention_sociale_personnelle/links/5c9e63f3299bf11169500e46/Methodologie-de-lintervention-sociale-personnelle.pdf)
- Thorne, S. (2010, 27 mai). Des orphelins haïtiens contraints à l'esclavage sexuel, *La presse canadienne*. <https://www.lapresse.ca/international/dossiers/seisme-en-haiti/201005/27/01-4284449-des-orphelins-haitiens-contraints-a-lesclavage-sexuel.php>
- TV5MONDE (2021, 24 décembre). *En Haïti, des centaines de bébés de Casques bleus abandonnés*. <https://information.tv5monde.com/info/en-haiti-des-centaines-de-bebes-de-casques-bleus-abandonnes-337663>
- UNICEF (2001). Commercial exploitation and sexual abuse of children
- UNICEF (2020). *Agir pour en finir avec l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants*, New-York. <https://www.unicef.org/media/96261/file/CSAE-Summary-Fr.pdf>

UNICEF (2022, 12 juin). *De la salle de classe aux groupes armés.*

<https://www.unicef.org/haiti/recits/de-la-salle-de-classe-aux-groupes-arm%C3%A9s-le-r%C3%A0ve-bris%C3%A9-de-steve>

UNICEF (2022, 23 juin). *Une école sur trois est cible de violence à Port-au-Prince.*

<https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/haiti-une-ecole-sur-trois-est-cible-de-violence-a-port-au-prince>

UNICEF (2022, 26 septembre). *Des vies continuent d'être perdues en Haïti, alors que des services de santé vitaux risquent d'être « paralysés ».*

<https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/des-vies-continuent-d%C3%A0tre-perdues-en-ha%C3%A0ti-alors-que-des-services-de-sant%C3%A9>

Vaillancourt-Morel, M-P. (2016). *Symptomatologie conjugale et sexuelle chez des survivants d'agression sexuelle à l'enfance.* Laval.

<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/27093?locale=fr>

Vant Bèf Info (2020, 15 octobre). *Mineures enceintes, viols, orgies, les cas d'exploitation sexuelle en hausse dans la Grand'Anse.* [www.vantbefinfo.com](http://www.vantbefinfo.com)

Venet, T. (2011). Indicateurs du bien-être, une mise en œuvre tronquée. *Savoir/Agir*, 16, pages 95-102. <https://doi.org/10.3917/sava.016.0095>

Wattier, I. (2006). La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie et la majorité sexuelle : La consécration d'une disparité. *Revue internationale de droit pénal*, 77, pages 223-235. <https://doi.org/10.3917/ridp.771.0223>

Yale, N. F. (2011). *La vie quotidienne des esclaves sur l'habitation dans la Saint-Domingue française au XVIII<sup>e</sup> siècle : regards de planteurs, de voyageurs et d'auteurs européens.*

[Mémoire de maîtrise, Université Pierre Mendès France]. [https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00611185/file/Neba\\_Fabrice\\_Yale\\_-](https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00611185/file/Neba_Fabrice_Yale_-)

[La vie quotidienne des esclaves dans la Saint Domingue française.pdf](#)

YWCA (2016). *Agissons ensemble contre l'exploitation sexuelle des filles*, Montréal.

[https://www.ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2015/11/YWCA\\_AGISSONS-ENSEMBLE\\_interactif.pdf](https://www.ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2015/11/YWCA_AGISSONS-ENSEMBLE_interactif.pdf)

## **Sitographie**

Présentation de IDETTE : <https://www.globalgiving.org/pfil/36586/projdoc.pdf>

Présentation de KOFIVIV : <https://www.peaceinsight.org/en/organisations/kofiviv/?location=haiti&theme>

Présentation de l'organisation OFAVA : <https://ofava.org/>

Présentation de l'organisme Fanm Deside : <https://www.fanmdeside-haiti.org/a-propos-de-nous/>

Présentation de la Fondation Toya. <https://www.fondationtoya.org/about>

Présentation de SOFA : <https://sofahaiti.org/>